FCP de droit français

LAZARD 2030

RAPPORT ANNUEL

au 30 juin 2026

Société de Gestion : Lazard Frères Gestion SAS
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux Comptes : Ernst & Young et Autres

Lazard Frères Gestion SAS - 25 rue de Courcelles - 75008 - Paris

SOMMAIRE

1. Changements intéressant l'OPC 3

2. Rapport de gestion 4

3. Informations réglementaires 14

4. Certification du Commissaire aux Comptes 20

5. Comptes de l'exercice 24

6. Annexe(s) 57

Caractéristiques de l’OPC 58

Information SFDR 76

Rapport annuel de l'OPC Maître 86

1. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Le Président de Lazard Frères Gestion pour le **FCP LAZARD 2030** (Code ISIN : FR0013444908) a décidé de porter la maturité maximum des investissements au 31/12/2030.

➢ **Date d'effet : 30/07/2025**

Le Président de Lazard Frères Gestion pour le FCP **LAZARD 2030** (Code ISIN : FR0013444908) a décidé de mettre fin au prélèvement des commissions de mouvement et la mise en place d'un forfait des Frais de Fonctionnement et Services (FFS).

➢ **Date d'effet : 01/10/2025**

Le Président de Lazard Frères Gestion pour le FCP **LAZARD 2030** (Code ISIN : FR0013444908) a décidé la transformation du fonds en FCP nourricier du Compartiment **LAZARD CREDIT 2030** - NC EUR (Sicav Lazard Funds).

➢ **Date d'effet : 12/01/2026**

Faits marquants la période :

Suite à un incident dans la communication du prospectus à Caceis (frais d'affichage à vide), consécutif à la transformation du fonds Lazard 2030 en nourricier de Lazard Crédit 2030, la mise en place des nouveaux frais n'a été possible qu'à effet du 13/01/2026 au lieu du 12/01/2026, occasionnant un dépassement de frais sur une journée de +653,65 euros pour l'intégralité des 6 parts. Cet impact est non significatif. Lazard frères Gestion procèdera au remboursement afin de régulariser la situation.

2. RAPPORT DE GESTION

PERFORMANCE

La performance de l'OPC sur la période du 30/06/2025 au 30/06/2026 est de :

- **Action PC : 3.03%**
- **Action RC : 2.48%**
- **Action EC : 3.14%**
- **Action PD : 3.03%** (dividende réinvesti)
- **Action RD : 2.48%** (dividende réinvesti)
- **Action ED : 3.14%** (dividende réinvesti)

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC et n'est pas constante dans le temps.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

L'environnement économique des douze derniers mois a été dominé par deux chocs majeurs. Le choc protectionniste américain, engagé en 2025, a continué de peser sur le commerce mondial et reste entouré d'incertitudes. Surtout, l'éclatement de la guerre en Iran, le 27 février 2026, a entraîné la quasi-paralysie du transport maritime dans le détroit d'Ormuz et la fermeture d'importantes infrastructures énergétiques, provoquant une flambée des prix de l'énergie. Ce conflit s'est toutefois apaisé au cours du deuxième trimestre 2026, ouvrant la voie à un reflux progressif des cours.

Face au choc protectionniste américain, la croissance mondiale s'est révélée plus résiliente que prévu : d'après les projections du FMI, la croissance du PIB mondial s'est stabilisée à 3,4% en 2025. Aux États-Unis, la croissance a été stimulée par des investissements très importants dans le secteur de l'intelligence artificielle et des effets de richesse favorables pour les ménages à revenus élevés. En revanche, le marché du travail s'est affaibli, poussant la Fed à reprendre la baisse de son taux directeur à l'automne. L'inflation est restée supérieure à son objectif mais l'impact des droits de douane a été moins important que ce que l'on pouvait craindre. Dans la zone euro, la résistance de la demande intérieure a contrebalancé le frein du commerce extérieur, incitant la BCE à interrompre son cycle de baisse des taux à l'été, alors que le processus de désinflation s'est poursuivi. La Chine est parvenue à réorienter ses exportations vers d'autres marchés que les Etats-Unis, permettant le maintien de sa croissance, malgré un secteur de l'immobilier toujours en difficulté.

Au deuxième trimestre 2026, la désescalade du conflit iranien et la réouverture progressive du détroit d'Ormuz ont validé le scénario de référence du FMI, qui présupposait un conflit de courte durée et un reflux graduel des prix de l'énergie. Sur cette base, la croissance mondiale ralentirait à 3,1% cette année, tandis que l'inflation globale remonterait à 4,4%. Les risques restent néanmoins orientés à la baisse : dans un scénario défavorable, caractérisé par une reprise des perturbations de l'approvisionnement en énergie, un désancrage des anticipations d'inflation et un fort resserrement des conditions financières, la croissance mondiale déclinerait à 2% cette année, alors que l'inflation s'approcherait de 6%.

Après avoir été bousculés par le choc énergétique de mars, les marchés financiers se sont nettement redressés au deuxième trimestre 2026, à mesure que le conflit iranien s'apaisait. Les marchés actions s'inscrivent en forte hausse sur la période, portés par la résilience de l'économie mondiale, les baisses de taux de la Fed et la thématique de l'intelligence artificielle. Le reflux des prix de l'énergie a permis une détente des taux d'intérêt, favorable aux marchés obligataires européens, dont tous les segments affichent des performances positives. Côté devises, la tendance est restée marquée par une appréciation de l'euro contre le dollar et le yen.

Économie
Les annonces de Donald Trump sur les droits de douane ont provoqué un choc d'incertitude inédit, culminant le 2 avril 2025 avec l'annonce de hausses considérables sur la plupart des pays. La suspension partielle de ces mesures le 9 avril 2025, suivie de la signature d'accords bilatéraux successifs, a ensuite permis une détente progressive. Depuis le 20 février 2026, les droits de douane mis en place via l'International Emergency Economic Powers Act ont été remplacés par un droit de douane uniforme de 10%, applicable jusqu'à fin juillet 2026. L'administration Trump prépare de nouveaux dispositifs pour succéder à ces droits temporaires.

D'après les estimations du Yale Budget Lab, le taux moyen des droits de douane américains s'établissait à 11% en juin 2026, contre 2% en janvier 2025 et un pic à 21% en avril 2025. Face à ce choc protectionniste, les principales économies ont continué de faire preuve de résilience.

La croissance américaine est demeurée solide à +2,7% sur un an au premier trimestre 2026, soutenue principalement par la consommation des ménages et la dynamique de l'investissement dans l'intelligence artificielle. L'activité avait toutefois été freinée en fin d'année 2025 par la fermeture du gouvernement fédéral entre le 1er octobre et le 12 novembre, le plus long shutdown de l'histoire américaine. Les créations d'emplois sont restées modérées et mais la baisse du taux de participation a amené le taux de chômage à 4,2% en mai 2026. Sous l'effet de la flambée des prix de l'énergie, l'inflation totale est repartie à la hausse, les prix à la consommation progressant de +4,1% sur un an en mai 2026, contre +2,9% en début d'année.

Après trois baisses consécutives de 25 points de base entre septembre et décembre 2025, qui avaient ramené son taux directeur dans la fourchette de 3,50%-3,75%, la Fed a marqué une pause au premier semestre 2026, la remontée de l'inflation liée au choc énergétique l'incitant à la prudence. Kevin Warsh a pris ses fonctions à la tête de l'institution en mai 2026, succédant à Jerome Powell au terme de son mandat, sa nomination alimentant les interrogations des marchés sur l'indépendance de la banque centrale. Du côté des mesures non conventionnelles, la Fed a poursuivi l'expansion de son bilan engagée en décembre 2025 afin d'éviter des tensions sur le marché monétaire.

Mesurée hors Irlande, la croissance de la zone euro est restée modérée à +1,2% sur un an au premier trimestre 2026, la résistance de la demande intérieure continuant de contrebalancer le frein du commerce extérieur. Les écarts de croissance entre pays sont demeurés marqués : +2,7% en Espagne, +0,9% en France, +0,8% en Italie et +0,4% en Allemagne. Le taux de chômage s'est maintenu proche de ses plus bas, à 6,2% en avril 2026. Après s'être stabilisée autour de 2%, l'inflation est remontée à +3,2% en mai 2026, sous l'effet de la hausse des prix de l'énergie. La BCE, qui avait interrompu son cycle d'assouplissement en septembre 2025 après deux baisses au printemps 2025 ramenant le taux de dépôt à 2,00%, a maintenu ses taux inchangés, jugeant le choc énergétique en grande partie transitoire. Sur le plan de la politique intérieure, après la démission de François Bayrou en septembre 2025, Sébastien Lecornu s'est finalement maintenu à Matignon, où il a engagé au printemps 2026 les discussions sur le budget de la France.

En Chine, la croissance a poursuivi son ralentissement pour s'établir à +4,3% sur un an au deuxième trimestre 2026, après +5,0% sur l'ensemble de l'année 2025, un rythme conforme à l'objectif fixé par le gouvernement. La demande intérieure est restée freinée par la crise du secteur immobilier et les mesures visant à réduire les surcapacités industrielles. À l'inverse, le commerce extérieur a continué de soutenir l'activité, l'excédent commercial ayant atteint un niveau record de près de 1 200 milliards de dollars en 2025. Le repli des exportations vers les États-Unis a été compensé par le reste du monde, tandis que les importations ne progressaient que modérément. Pour 2026, le gouvernement a confirmé viser une croissance annuelle comprise entre « 4,5% et 5,0% ».

Marchés

Les marchés actions ont enregistré de solides performances au cours de l'année passée : l'indice MSCI World All Country en dollars a progressé de +14,5%, avec une hausse de +13,3% pour l'indice MSCI World des pays développés et de +23,3% pour l'indice MSCI Emerging Markets. L'appétit pour le risque a été soutenu par la résilience de l'économie mondiale, les baisses de taux directeur de la Fed, et la thématique de l'intelligence artificielle.

La période a toutefois été marquée par un net pic de volatilité en mars 2026, provoqué par l'éclatement de la guerre en Iran, suivi d'un rebond marqué des indices au deuxième trimestre à mesure que le conflit s'apaisait. Les marchés actions ont par ailleurs connu d'importantes rotations régionales et sectorielles, les investisseurs s'étant détournés des grandes capitalisations américaines et des valeurs de croissance à la fin de l'année 2025.

Le choc provoqué par la guerre en Iran, qui avait paralysé le transport maritime dans le détroit d'Ormuz et fait flamber les cours du pétrole et du gaz en mars 2026, s'est en grande partie résorbé. La désescalade du conflit et la réouverture progressive du détroit ont permis un net reflux des prix de l'énergie au deuxième trimestre. Sur l'ensemble de l'année écoulée, le Brent n’affiche plus qu’une hausse de +5,2% mais le gaz naturel européen est en hausse de +35% et le gaz naturel asiatique de +21%.

La flambée des prix de l'énergie de mars avait entraîné une révision à la hausse des anticipations de taux directeurs aux États-Unis et en Europe, provoquant un mouvement généralisé de hausse des taux d'intérêt.

Le reflux des cours de l'énergie au deuxième trimestre a toutefois permis une détente des rendements obligataires, portant les performances des marchés obligataires européens sur l'année écoulée à +1,3% pour les obligations souveraines européennes, +2,5% pour l'Investment grade, +4,4% pour le High Yield et +8,0% pour les subordonnées financières AT1.

L'apaisement des tensions géopolitiques au Moyen-Orient au deuxième trimestre a effacé le soutien dont avait bénéficié le dollar au plus fort de la crise, l'aversion pour le risque refluant. Sur l'ensemble de l'année passée, l'euro se déprécie de +3,1% face au dollar et s'apprécie de +9,4% contre le yen. IL est quasiment stable contre la livre sterling et en léger repli face au franc suisse.

POLITIQUE DE GESTION

Juillet 2025
En juillet, les négociations commerciales relatives aux droits de douane entre les Etats-Unis et ses principaux partenaires restent au centre de l'attention des investisseurs. Après le Royaume-Uni en mai, les Etats-Unis parviennent à un accord avec le Japon et l'Union européenne instaurant entre autres un droit de douane de 15% sur la plupart des produits exportés vers les Etats-Unis. Comme attendu, la BCE et la FED maintiennent leurs taux respectivement à 2% (facilité de dépôt) et 4.50%. Les conférences de presse sont l'occasion de réaffirmer leur approche « data-dépendant », conduisant les investisseurs à réviser leur anticipation. A fin juillet, les investisseurs n'intègrent plus que 82bps de baisse de la Réserve Fédérale et 13bps pour la BCE sur un horizon de 12 mois contre 115 et 28bps respectivement à fin juin. Dans ce contexte, les rendements d'Etat se tendent des deux côtés de l'Atlantique avec un Bund et T-Note 10 ans à 2.70% et 4.37% en hausse respectivement de 9 et 14bps. La tension est davantage marquée sur les maturités courtes, conduisant à un mouvement d'aplatissement des courbes de taux. A l'intérieur de la zone euro, les rendements souverains allemands continuent de se déprécier relativement aux autres pays se traduisant par un resserrement des spreads généralisé. Côté crédit, les marges de crédit poursuivent leur resserrement : -14 bps pour le crédit IG, -19 bps pour les dettes financières T2 et -26 bps pour les hybrides Corporate IG, -37 bps pour les dettes financières AT1 et -42 bps pour le crédit HY. Tous les secteurs terminent le mois au resserrement, avec notamment une surperformance de l'immobilier, des Utilities mais également du secteur automobile sur fond d'accord commercial avec les Etats-Unis pour le Japon et l'Union européenne. Les performances des classes d'actifs sont fortement positives grâce à la contribution positive de la composante spread et au portage malgré un effet taux négatif : +0.50% pour le crédit IG, + 0.75% pour les dettes financières T2, +1.20% pour les hybrides IG, + 1.13% pour le Corporate HY et + 1.56% pour les financières AT1 (€). L'activité primaire Euro IG a ralenti pour s'établir à un peu moins de 32 bn€, en ligne avec la saisonnalité. La baisse est plus marquée pour les financières (12 bn€) tandis que les émissions des Corporate ont continué à un rythme plus soutenu (19,5 bn€). La demande reste solide malgré des primes limitées voire même négatives, sans nécessairement entrainer une sous-performance sur le marché secondaire. La saison des publications de résultats a débuté. Les résultats du deuxième trimestre confirment à ce stade, la résilience du secteur bancaire européen et des entreprises dans un environnement macroéconomique incertain, mais avec une forte dispersion. Les banques espagnoles, portugaises et polonaises ont particulièrement brillé, affichant des résultats records ou proches de leurs meilleurs niveaux historiques. Les résultats sont positifs pour les Utilities, les Télécoms et le secteur de l'immobilier. Au sein du secteur des biens d'équipement, Thales, Alstom et Airbus affichent de bons résultats. En revanche, le ton est plus réservé concernant les automobiles (Stellantis, Michelin, Volkswagen, Mercedes-Benz, BMW) qui souffrent de l'impact des droits de douane américains, de la faiblesse de la demande ainsi que d'une érosion des marges liée aux véhicules électriques. Les résultats sont également faibles pour le secteur de la chimie qui enregistre plusieurs profit warnings et des guidances revues à la baisse. Le fonds Lazard Sustainable Credit 2025 étant arrivé à son terme le 30 juin dernier, la stratégie a été reconduite pour une nouvelle durée de portage jusqu'en 2030. La dénomination du fonds a changé et devient Lazard 2030. Le portefeuille est pleinement investi dès les premiers jours du mois de juillet, se composant à 60% de dettes d'entreprises Senior et à 40% de dettes financières, dont 14% en obligations subordonnées AT1.

Août 2025
Le mois d'août a été mouvementé pour les marchés. Il a commencé par un mouvement d'aversion au risque après l'expiration du délai fixé au 1er août concernant les droits de douane, suivi d'un rapport décevant sur l'emploi aux États-Unis, ravivant les craintes d'un ralentissement économique. Aux États-Unis, les taux des maturités courtes ont reculé face à des signes de dégradation du marché du travail, notamment une baisse des créations d'emplois révélée par plusieurs enquêtes et une hausse du taux de chômage à 4,2 %. Ces éléments ont permis à Jérôme Powell, lors du symposium de Jackson Hole fin août, d'ouvrir la porte à une baisse des taux tout en réaffirmant l'indépendance de la Réserve fédérale. Les taux américains se sont nettement détendus : -34 bps à 3,62 % pour le 2 ans et -15 bps pour le 10 ans, à 4,22 %.

En zone euro, la courbe des taux allemands s'est également pentifiée, gagnant 5 bps pour atteindre 78 bps, mais avec des variations modestes sur les taux eux-mêmes : -2 bps pour le taux à 2 ans, à 1,94 %, et +3 bps pour le taux à 10 ans, à 2,72 %. Les enquêtes d'activité ont légèrement rebondi, signe que l'activité ne se détériore plus à court terme. En parallèle, l'inflation totale s'est stabilisée à 2 %, tandis que l'inflation sous-jacente s'est maintenue à 2,3 % en glissement annuel. Pendant ce temps, en France, le vote de confiance à venir a conduit à une nouvelle réévaluation du risque souverain en Europe, et le rendement des obligations à 10 ans s'est rapproché de celui de l'Italie comme jamais depuis 2003. Le spread OAT-Bund à 10 ans se tend de 14bps à 79bps, alors que les obligations italiennes à dix ans restent stables à 86bps. Côté crédit, les marges de crédit s'écartent sur le mois : +5 bps pour le crédit IG, +12 bps pour les dettes financières Tier 2, +13 bps pour les hybrides Corporate IG, +5 bps pour les dettes financières AT1 et +10 bps pour le crédit HY. Tous les secteurs ont clôturé le mois sur un élargissement des spreads, à l'exception du secteur immobilier qui a surperformé. En revanche, les secteurs automobile, loisirs et télécommunications ont sous-performé. Malgré la contribution négative de la composante spread, les performances des classes d'actifs sont positives, sauf pour les financières Tier 2 et les hybrides Corporate IG : +0,02 % pour le crédit IG, -0,03 % pour les dettes financières Tier 2, -0,15 % pour les hybrides IG, +1,13 % pour le Corporate HY, et +0,34 % pour les financières AT1 (€). Le marché primaire Euro IG est resté actif, avec un volume total approchant les 44 milliards d'euros. Les émissions ont augmenté du côté des financières (26 milliards d'euros). Les volumes d'émissions primaires des entreprises ont certes diminué (17 milliards d'euros) mais l'activité primaire des Corporate s'est principalement concentrée sur la dernière semaine du mois d'août. Malgré les incertitudes autour du budget français, le marché primaire est resté accessible aux entreprises françaises. La demande reste solide. Enfin, la saison des résultats du deuxième trimestre s'est poursuivie, confirmant la dynamique positive du secteur bancaire européen et la résilience des entreprises, tout en maintenant une certaine dispersion.
La structure du portefeuille évolue à la marge dans un contexte de légère détente des taux sur les maturités courtes et d'écartement des marges de crédit.

Septembre 2025
En septembre, le marché de l'emploi américain a montré des signes de ralentissement plus marqués que prévu, avec seulement 22 000 créations d'emplois en août contre 75 000 anticipé et un taux de chômage en légère hausse à 4.3%. Face à ces incertitudes, la Réserve Fédérale a abaissé ses taux de 25bps après une longue pause. L'inflation qui reste modérée devrait permettre la poursuite de l'ajustement avec probablement deux baisses de 25bps d'ici la fin de l'année. Dans ce contexte, les marchés de taux américains ont poursuivi leur baisse, à l'image de la baisse du taux à dix ans de 8bps et celle du taux à 30 ans de 20 bps à 4.15% et 4.73% respectivement, malgré la poursuite des tensions commerciales. En zone euro, l'activité résiste et le marché du travail reste vigoureux. L'inflation globale d'août ressort à 2% en glissement annuel, avec une inflation sous-jacente à 2.3%. De son côté, la BCE a maintenu son taux de dépôt à 2% et semble proche de la fin de son cycle de baisse de taux. Christine Lagarde a réaffirmé son confort sur le niveau actuel des taux jugé approprié avec une inflation proche de l'objectif et un marché du travail solide. En amont de la période de débats budgétaires, la dette souveraine de la France a été dégradée par Fitch à A+, perspective stable. L'agence acte donc le passage d'une qualité élevée à une qualité moyenne de la dette française en mentionnant une instabilité politique affaiblissant la capacité à mettre en œuvre une consolidation budgétaire d'ampleur. Signe de la convergence des ratings qui s'opère en Europe, Fitch a relevé d'un cran la notation du Portugal de A- à A, associée d'une perspective stable ainsi que celle de de l'Italie à BBB+ et de l'Espagne à A perspective stable. S&P et Moody's ont également relevé la notation de l'Espagne d'un cran à A+ et A3 respectivement accompagnée d'une perspective stable. Les taux longs se sont détendus avec un aplatissement de la courbe des taux allemands (de + 8 bps sur le 2 ans à – 6 bps sur le 30 ans) et un resserrement des spreads des dettes périphériques. Le spread BTP-Bund à dix ans se détend de 4bps à 82bps, alors que le spread OAT-Bund à dix ans se tend de 3bps à 82bps.
Côté crédit, les marges de crédit se resserrent sur le mois : - 6 bps pour le crédit IG, -17 bps pour les dettes financières Tier 2, -15 bps pour les hybrides Corporate IG, -13 bps pour le crédit HY et -21 bps pour les dettes financières AT1. Tous les secteurs terminent le mois au resserrement. Les secteurs du retail, de l'énergie et des biens de consommation surperforment sur le mois. Malgré un effet taux négatif, les performances des classes d'actifs sont positives : +0,39 % pour le crédit IG, +0.70 % pour les dettes financières Tier 2,+0.75 % pour les hybrides IG, +0.58 % pour le Corporate HY, et +1.16 % pour les financières AT1 (€). Le marché primaire Euro IG a été très actif, avec un volume total atteignant les 80 milliards d'euros. L'offre primaire a surpris à la hausse. Après avoir été à la traine en août, l'offre des Corporate (46 Mds€) a dépassé celle des financières (34Mds€) signant le mois de septembre le plus actif depuis 2020 pour les Corporate. Conformément aux tendances saisonnières, l'activité sur le marché primaire devrait ralentir en octobre, les émetteurs entrant en *blackout period*. Malgré la résurgence du risque français en début de mois, le marché primaire est resté accessible aux émetteurs français. La demande reste solide. Enfin, la saison des résultats du deuxième trimestre s'est terminée, confirmant la dynamique positive du secteur bancaire européen et la résilience des entreprises malgré une certaine dispersion.

La structure du portefeuille évolue à la marge dans un contexte de tension des taux sur les maturités courtes et de resserrement des marges de crédit.

Octobre 2025
Octobre a été un autre mois solide pour les marchés, avec des actifs financiers soutenus par la trêve commerciale entre les États-Unis et la Chine, de solides données économiques et des publications de résultats correctes. Cela a compensé les inquiétudes concernant le crédit privé et les craintes d'une éventuelle bulle liée à l'IA. Aux États-Unis, la Réserve Fédérale a annoncé une baisse de taux de 25 pbs, largement attendue par le marché. La fourchette cible pour les Fed Funds est [3,75% - 4,00%]. J. Powell a déclaré qu'une nouvelle baisse des taux en décembre était loin d'être acquise, ce qui a pesé sur les Treasuries. Le FOMC a également annoncé que le processus de réduction du bilan entamé il y a plus de 3 ans se terminera au début du mois de décembre. Les taux américains se détendent sur le mois, - 4 bps pour le 2 ans à 3.57% et -7 bps pour le 10 ans à 4.08%. Les anticipations d'inflation à 2 ans demeurent stables autour de 2,74-2,85%, tandis que celles à 10 ans s'établissent autour de 2,50%, sur fond de volatilité du prix du pétrole. En zone euro, la BCE a maintenu ses taux (taux de dépôt à 2,00 %). La déclaration a peu changé, Christine Lagarde affirmant à nouveau que la politique monétaire était bien positionnée. Rendez-vous à la prochaine réunion de décembre avec mises à jour des prévisions économiques. Les rendements allemands se détendent également avec – 5 bps sur le 2 ans à 1,97% et – 8 bps sur le 10 ans à 2,63. Les spreads souverains restent généralement stables, malgré des tensions ponctuelles. L'écart OAT-Bund s'est écarté à 87 bps sur fond d'instabilité politique en France avant de revenir vers 83 bps. Le spread italien reste sous contrôle grâce à un budget rassurant. Les PMI indiquent un léger rebond industriel et dans les services, et l'inflation reste modérée à 2,2% en septembre, tandis que le taux de chômage atteint 6,3%. Côté crédit, les marges de crédit se resserrent légèrement sur le mois sauf pour le crédit HY: - 3 bps pour le crédit IG, -2 bps pour les dettes financières Tier 2, -4 bps pour les hybrides Corporate IG, -1 bp pour les dettes financières AT1 et +8 bps pour le crédit Corporate HY. La plupart des secteurs terminent le mois au resserrement. Les secteurs du retail, de la santé et de l'automobile surperforment sur le mois alors que l'immobilier sous-performe. Les performances des classes d'actifs sont positives principalement soutenues par l'effet taux et le portage : +0,69 % pour le crédit IG, +0.60% pour les dettes financières Tier 2, +0.76% pour les hybrides IG, 0.67 % pour les financières AT1 (€) et 0.12% pour le Corporate HY. L'activité primaire Euro IG a connu un ralentissement naturel en octobre, avec un volume total de 47 Mds €. L'offre des Corporate (25 Mds€) a légèrement dépassé celle des financières (22Mds€). La demande reste solide. Enfin, la saison des résultats du troisième trimestre a débuté, confirmant à ce stade, la dynamique du secteur bancaire européen et la résilience des entreprises avec une certaine dispersion.

La structure du portefeuille évolue à la marge dans un contexte de détente des taux et de stabilité des marges de crédit.

Novembre 2025
Novembre a été un mois en deux temps, pour les actifs risqués notamment pour les marchés actions US, avec une première phase de *sell-off*, suivie d'un net rebond dans un contexte de forte volatilité et de tension des taux. Le principal moteur de ce mouvement a été la Réserve fédérale (Fed) : les investisseurs ont d'abord écarté l'hypothèse d'une baisse des taux en décembre, avant que la correction du marché et quelques données économiques plus faibles ne conduisent à réintégrer cette possibilité dans les anticipations. A cela s'ajoutent les inquiétudes concernant l'ampleur et l'efficacité du plan de relance budgétaire allemand ainsi que les craintes d'une possible bulle tech/IA. Aux États-Unis, les taux souverains sont restés globalement stables, le 2 ans évoluant entre 3,45% et 3,60%, et le 10 ans entre 3,96% et 4.16%. En zone euro, les taux souverains allemands se tendent sur le mois de 6 bps sur le 2 ans, le 5 ans et le 10 ans à 2.03%, 2.29% et 2.69% respectivement. Les spreads se resserrent à l'image de la contraction BTP-Bund à dix ans de 4bps à 71bps, alors que le spread OAT-Bund à dix ans se détend de 5bps à 74bps.
Côté crédit, les marges de crédit se sont d'abord écartées, puis resserrées en fin de mois effaçant en partie ou totalement l'écartement comme pour le Corporate HY, grâce à la baisse de la volatilité et aux publications de résultats du T3 26 qui restent correctes et rassurantes : +4 bps pour le crédit IG, +4 bps pour les dettes financières Tier 2, +4 bps pour les hybrides Corporate IG, +13 bps pour les dettes financières AT1 et 0 bp pour le crédit Corporate HY. Les performances des classes d'actifs sont négatives à l'exception du Corporate HY : -0.23 % pour le crédit IG, -0.02% pour les dettes financières Tier 2, -0.12% pour les hybrides IG, -0.07% pour les financières AT1 (€) et +0.16% pour le crédit Corporate HY. L'ensemble des secteurs IG est à l'écartement avec une sous-performance de la santé, de l'industrie de base et des biens de consommation alors que le secteur automobile et l'immobilier surperforment. Le marché primaire IG a été très actif en novembre, avec près de 100 bn€ d'émissions, ce qui en fait le mois de novembre le plus actif jamais enregistré. L'offre des Corporate (67 Mds€) a nettement dépassé celle des financières (31Mds€). La demande reste solide.

Après un mois de novembre très chargé, l'offre primaire devrait ralentir rapidement en décembre, conformément aux tendances saisonnières. Enfin, la saison des résultats du troisième trimestre s'est achevée confirmant la dynamique du secteur bancaire européen et la résilience des entreprises avec une certaine dispersion.

La structure du portefeuille évolue à la marge dans un contexte de tension des taux et d'écartement des marges de crédit IG.

Décembre 2025
En décembre, la Réserve Fédérale a été la seule grande banque centrale à abaisser ses taux, de 25bps dans la fourchette [3.50% ; 3.75%]. Elle a également annoncé vouloir relancer les achats d'actifs en reprenant les achats de titres courts à hauteur de 40 Mds USD par mois. Cette décision a été justifiée par la fragilité du marché du travail, qui devrait rester une source de préoccupation dans les mois à venir. Pendant ce temps, en zone euro, la BCE a maintenu ses taux à 2% et Christine Lagarde a réaffirmé que l'institution était bien positionnée dans un contexte de croissance meilleure qu'attendu et vigilante concernant la dynamique d'inflation. Dans ce contexte, les courbes allemandes et américaines ont subi une pression haussière et se sont pentifiées : les rendements des obligations à dix ans se sont tendus sur le mois, de 17 bps à 2.86% en Allemagne et de 16 bps à 4.17% aux Etats-Unis. Les spreads OAT-Bund et BTP-Bund à dix ans se détendent de 1bps à 71bps et 70bps respectivement.
Côté crédit, les marges de crédit se resserrent sur le mois : -4 bps pour le crédit IG, -4 bps pour les dettes financières Tier 2, -7 bps pour les hybrides Corporate IG, -17 bps pour les dettes financières AT1 et -24 bps pour le crédit Corporate HY. Les performances des classes d'actifs sont positives à l'exception du Crédit IG, où la contribution favorable des spreads et du portage n'a pas suffi à compenser l'effet taux négatif : -0,20% pour le crédit IG, -0,04% pour les dettes financières Tier 2, +0,18% pour les hybrides IG, +0,61% pour les financières AT1 (€) et +0,32% pour le crédit Corporate HY. L'ensemble des secteurs IG est au resserrement avec une surperformance de l'industrie de base, de la santé et des Utilities alors que le secteur des télécoms et de la tech sous-performent. Comme on pouvait s'y attendre - et après un mois de novembre extrêmement actif, l'activité primaire a fortement ralenti en décembre, bien qu'il y ait eu une petite vague d'opérations au cours de la première quinzaine du mois. L'offre primaire a fortement diminué à 15 Mds€ (8 Mds€ pour les financières et 7 Mds€ pour les émetteurs Corporate), conformément aux tendances saisonnières habituelles. Toutefois, l'activité devrait repartir avec un mois de janvier très actif en raison de la saisonnalité.

La structure du portefeuille évolue à la marge dans un contexte de tension des taux et de resserrement des marges de crédit.

Janvier 2026
Les marchés ont enregistré une forte performance en janvier, les surprises économiques positives continuant de soutenir les actifs risqués. Mais, comme en 2025, ces performances en apparence solides ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité liée à l'intensification du risque géopolitique, notamment au Venezuela, en Iran et au Groenland. Cela a conduit le Brent (+16,2 %) à connaître sa plus forte hausse mensuelle en quatre ans. Par ailleurs, les métaux précieux ont enregistré leur plus forte progression depuis des décennies : le prix de l'or (+13 %) a affiché sa plus forte hausse mensuelle depuis septembre 1999, malgré un net repli en fin de mois. L'ensemble s'est déroulé dans un contexte de pressions croissantes sur le dollar américain, qui a subi sa plus forte baisse sur quatre jours depuis les turbulences du « Liberation Day » l'an dernier, s'affaiblissant face à toutes les autres devises du G10 en janvier.
Dans un environnement marqué par des pauses des principales banques centrales, les rendements américains ont rebondi et la courbe s'est légèrement pentifiée, avec +5 bps sur le 2 ans et +7 bps sur le 10 ans à 4,24 %, soutenus par des données de croissance confirmant la vigueur de la consommation personnelle et une activité toujours dynamique en décembre et en janvier (ISM et PMI). En zone euro, les taux souverains allemands se sont très légèrement détendus (–3 bps sur le 2 ans à 2,09 % et –1 bp sur le 10 ans à 2,84 %) et les spreads souverains se sont resserrés. Le rebond de l'euro, notamment face au dollar, a favorisé la surperformance des maturités courtes, tandis que la perspective de l'adoption d'un budget en France a également contribué à la surperformance de la dette française. S&P a révisé la perspective de la dette italienne de « stable » à « positive », tout en confirmant sa notation BBB+. L'agence souligne la résilience de l'Italie, avec des anticipations de soldes courants positifs et une amélioration du déficit, qui pourrait repasser sous 3 %. Le ratio dette/PIB devrait rester élevé à court terme mais commencer à diminuer à partir de 2028.
Côté crédit, les marges se sont resserrées sur le mois : –7 bps pour le crédit IG, –7 bps pour les dettes financières Tier 2, –9 bps pour les hybrides corporate IG, –15 bps pour le crédit corporate HY et –21 bps pour les dettes financières AT1.

Les performances des classes d'actifs sont positives, portées par l'effet taux, la contribution du resserrement des spreads et le portage : +0,80 % pour le crédit IG, +0,91 % pour les dettes financières Tier 2, +0,82 % pour les hybrides IG, +0,60 % pour le crédit corporate HY et +1,48 % pour les financières AT1 (en euros). L'ensemble des secteurs IG est en resserrement, avec une surperformance de l'automobile, de l'industrie de base et de l'immobilier, tandis que le retail et les médias sous-performent.
Le marché primaire a été très actif, porté par un sentiment d'optimisme tout au long du mois, à l'exception d'un bref repli après l'épisode lié au Groenland et l'annonce de tarifs douaniers par l'administration américaine. Un total de 99bn€ a été émis sur le segment crédit IG en euros au cours du mois de janvier (58 Mds€ pour les financières et 41 Mds€ pour les Corporate). Les volumes sont relativement stables pour les financières tandis que pour les Corporate, Les volumes primaires sont en hausse de 28 % par rapport aux volumes émis sur la même période l'an dernier.
La saison des résultats a débuté en fin de mois, et les publications apparaissent globalement solides.

Conformément aux modalités détaillées dans la lettre aux porteurs, l'OPC a été transformé au cours du mois en OPC nourricier du support Lazard Crédit 2030.

Février 2026
En février, les marchés ont globalement connu un mois solide, soutenus par un ensemble de données macroéconomiques favorables malgré les inquiétudes relatives au secteur technologique et au crédit privé aux États-Unis, ainsi que les tensions géopolitiques et les craintes d'intervention américaine en Iran. Sur le plan commercial, la Cour suprême des États-Unis a annulé une partie des droits de douane (International Emergency Economic Powers Act) imposés l'an dernier. En réaction, l'administration américaine a instauré un tarif global de 10 %, tandis que l'Union européenne a suspendu la ratification de l'accord commercial conclu précédemment avec les États-Unis. Dans ce contexte, les taux souverains se sont globalement détendus au cours du mois. Aux États-Unis, les rendements baissent dans un mouvement d'aplatissement de la courbe. Le rendement à 2 ans se détend de 15 bps à 3,37 %, et le rendement à dix ans baisse de 30 bps pour repasser sous les 4 % à 3,94 %. Les minutes du FOMC ont souligné un meilleur état du marché du travail et une inflation toujours élevée. Les discours de certains membres de la Réserve fédérale ont également souligné la nécessité de patienter avant tout assouplissement supplémentaire. En zone euro, le taux allemand à 10 ans se détend de 20 bps à 2,64 %, alors que les spreads OAT-Bund et BTP-Bund à dix ans sont stables à respectivement 57 et 63 bps. Côté crédit, les marges s'écartent sur le mois : +8 bps pour le crédit IG, +12 bps pour les dettes financières Tier 2, +11 bps pour les hybrides corporate IG, +4 bps pour le crédit corporate HY et +16 bps pour les dettes financières AT1. Malgré l'écartement des spreads, les performances des classes d'actifs sont positives, portées par la forte contribution de la composante taux et par le portage, permettant de compenser la contribution négative des spreads : +0,55 % pour le crédit IG, +0,33 % pour les dettes financières Tier 2, +0,28 % pour les hybrides IG, +0,30 % pour le crédit corporate HY et +0,30 % pour les financières AT1 (en euros). Tous les secteurs sont à l'écartement, avec une surperformance de l'immobilier et de l'énergie, tandis que le secteur des loisirs, la tech, notamment le software sous pression en raison des inquiétudes suscitées par les disruptions technologiques associées à l'IA, ainsi que le secteur automobile sous-performent. Le marché primaire a été actif. L'activité s'est intensifiée tout au long du mois, les entreprises sortant de leur « blackout period ». Un total de 73 Mds€ a été émis sur le segment crédit IG en euros au cours du mois de février (35 Mds€ pour les financières et 38 Mds€ pour les corporate). Les tendances saisonnières laissent présager une accélération du rythme des émissions non financières en mars par rapport aux émissions financières. La saison des résultats se poursuit, avec des publications globalement en ligne avec les attentes, mais avec une certaine dispersion.
La structure du portefeuille demeure inchangée dans un contexte de détente des taux et d'écartement des marges de crédit.

Mars 2026
En mars, les marchés de taux ont été dominés par l'escalade du conflit impliquant les États-Unis, Israël et l'Iran, qui a entraîné une forte hausse des prix de l'énergie. Le pétrole a atteint 120 $ et le gaz européen près de 70 €. Dans ce contexte d'incertitude et de craintes inflationnistes liées à d'éventuelles perturbations durables de l'offre énergétique, les investisseurs se sont montrés plus méfiants envers les dettes souveraines, poussant les taux nettement à la hausse, malgré des banques centrales restées en pause ce mois-ci. En zone euro, le taux allemand à deux ans s'est tendu de 62 bps et le taux à dix ans de 36 bps pour clôturer le mois à 3 %. Les spreads souverains ont sous-performé : les spreads OAT-Bund et BTP-Bund à dix ans se sont respectivement écartés de 14 et 28 bps. La BCE a laissé ses taux inchangés, mais sa communication a pointé vers l'anticipation d'un choc sur les prix énergétiques susceptible de se propager à l'inflation sous-jacente. Il n'en fallait pas plus pour agiter les investisseurs, qui se sont rapidement mis à « pricer » plus de trois hausses de 25 bps de l'institution d'ici la fin de l'année. Aux États-Unis, le rendement à deux ans s'est tendu de 42 bps à 3,79 %, et le rendement à dix ans de 38 bps pour atteindre 4,32 %.

Les publications économiques sont passées au second plan : alors que l'inflation est restée contenue, le marché du travail continue de montrer des signes de résilience et les enquêtes d'activité demeurent robustes. La Réserve fédérale a maintenu sa politique monétaire inchangée, avec des taux dans la fourchette [3,50 %-3,75 %]. La mise à jour des « dots » n'a pas modifié les intentions des membres de baisser les taux de 25 bps cette année. La posture d'attente de la Réserve fédérale a été renforcée par le contexte géopolitique et les données économiques. Dans ce contexte, le crédit a fait preuve d'une certaine résilience pendant une grande partie du mois, mais les marges de crédit se sont néanmoins écartées : +12 bps pour le crédit IG, +20 bps pour les dettes financières Tier 2, +13 bps pour les hybrides corporate IG, +68 bps pour le crédit corporate HY et +56 bps pour les dettes financières AT1. Les performances des classes d'actifs sont, sans surprise, très négatives, sous l'effet d'une contribution fortement défavorable des taux et de la composante spread : -2,27 % pour le crédit IG, -2,04 % pour les dettes financières Tier 2, -2,35 % pour les hybrides IG, -2,53 % pour le crédit corporate HY et -3,21 % pour les financières AT1 (en euros). Tous les secteurs sont à l'écartement. Les secteurs sensibles aux taux, au cycle économique ainsi qu'à l'énergie, tels que l'automobile, l'immobilier, les biens d'équipement et les loisirs, sous-performent, tandis que les secteurs défensifs et l'énergie font preuve d'une meilleure résilience. Le marché primaire est resté ouvert et actif malgré la volatilité et le contexte géopolitique. Les corporates IG ont tout de même émis environ 45 Mds€ en mars. Les volumes ont été soutenus par la forte présence des émetteurs américains, avec notamment l'émission inaugurale multi-tranche et record d'Amazon en euros, qui a représenté près d'un tiers des volumes. En revanche, les volumes des financières ont nettement ralenti, à 12 Mds€. Du côté des publications, les résultats sont restés globalement en ligne avec les attentes.
La structure du portefeuille demeure inchangée dans un contexte de forte tension des taux et d'écartement des marges de crédit.

Avril 2026
En avril, l'absence de progrès diplomatiques entre l'Iran et les États-Unis pèse lourdement sur les marchés énergétiques. Le prix du baril de Brent a progressé de +15%, atteignant 110$ après avoir touché 126$ en fin de mois. Dans ce contexte, les taux souverains continuent de souffrir et les réunions des principales banques centrales n'ont pas apporté d'éléments déterminants pour inverser la tendance. En zone euro, les rendements obligataires se sont tendus (+ 2 bps sur le 2 ans allemand à 2,65%) dans un mouvement d'aplatissement de la courbe, reflétant un scénario stagflationniste. Alors que la croissance du PIB au T1 a déçu (+0,1%), l'inflation headline a accéléré à 3,0%, accompagnée d'un bond alarmant des anticipations d'inflation à un an (de 2,5% à 4,0%). Malgré un moral économique en net repli (93,0), la BCE a maintenu son taux à 2% tout en adoptant un ton nettement plus restrictif. Ce changement de posture, marqué par des discussions sérieuses sur un resserrement monétaire, semble valider la probabilité d'une hausse des taux dès le mois de juin, l'institution privilégiant désormais la lutte contre l'inflation malgré l'essoufflement de l'activité. Aux États-Unis, les rendements obligataires se sont tendus (2 ans à 3,87%, 10 ans à 4,37%) dans un contexte de croissance ralentie et d'inflation persistante. Bien que la Réserve Fédérale ait maintenu ses taux directeurs (3,50% - 3,75%), ce statu quo masque une fracture interne : trois membres ont exprimé leur dissidence, prônant l'abandon du biais accommodant au profit d'une posture neutre face aux risques inflationnistes liés à l'énergie. Parallèlement, Jerome Powell a créé la surprise en annonçant son intention de siéger au Conseil des gouverneurs jusqu'en 2028 après la fin de son mandat en mai. Dans ce contexte, le crédit se comporte bien avec des marges qui ont effacé l'écartement du mois de mars, revenant à des niveaux pré-conflit : -16bps pour le crédit IG, -22bps pour les dettes financières T2, -14bps pour les hybrides IG, -62bps pour le crédit corporate HY et -59bps pour les dettes financières AT1. Les performances des différentes classes d'actifs sont toutes positives, soutenues par les composantes de spread et de portage, malgré un effet négatif lié aux taux : +0.94% pour le crédit IG, +1.15% pour les dettes financières T2, +0.96% pour les hybrides IG, +1.92% pour le crédit corporate HY et +2.5% pour les dettes financières AT1 (en euros). Tous les secteurs sont au resserrement. Certains secteurs parmi les plus pénalisés en mars ont connu un effet de rattrapage en avril et affichent une surperformance, notamment l'immobilier et l'automobile. À l'inverse, d'autres restent pénalisés par la hausse des prix du pétrole, comme le secteur du transport, qui sous-performe. Le marché primaire est resté dynamique malgré la période de publications de résultats et les réunions des banques centrales. Les volumes pour les corporate IG étaient en baisse par rapport au mois précédent, avec environ 26 Mds€ émis, marqués par une présence toujours importante des *Reverse Yankees* et par un segment hybride actif. Les volumes des financières étaient en hausse à 28 Mds€. La fin du mois a vu débuter la publication des résultats du T1 2026, qui apparaissent contrastés.

La structure du portefeuille évolue à la marge dans un contexte de légère tension des taux et de fort resserrement des marges de crédit.

Mai 2026
En mai, le conflit au Moyen-Orient a continué de retenir l'attention des marchés. Les espoirs d'un accord entre les États-Unis et l'Iran ont entraîné une chute de 19 % du prix du Brent, qui a clôturé à 92 $ fin mai. Ces perspectives d'une désescalade ont considérablement apaisé les craintes de stagflation, ce qui a également soutenu les actifs risqués. Certes, tout n'était pas rose : en zone euro, les rendements des emprunts d'État se sont fortement tendus vers la mi-mai. Cependant, à mesure que les espoirs d'un accord entre l'Iran et les États-Unis se renforçaient, les rendements se sont détendus, les craintes inflationnistes s'étant de nouveau atténuées. Le taux allemand à deux ans s'est détendu de 11 bps à 2,53 %, tandis que le taux à dix ans est repassé sous les 3 %, à 2,94 % (-10 bps). Aux États-Unis, l'économie affiche des signaux contrastés, marqués par une croissance qui s'essouffle, avec un PIB du T1 révisé à 1,6 % contre 2,0 % attendu, et une inflation persistante. Le marché du travail reste robuste. La modération salariale (+3,6 % sur un an) offre un répit à la Fed, qui maintient ses taux entre 3,50 % et 3,75 %. Dans ce contexte, les rendements américains se sont tendus : +14 bps à 4,00 % pour la maturité deux ans et +6 bps à 4,44 % pour la maturité dix ans. Côté crédit, les marges ont poursuivi leur resserrement tous segments et secteurs confondus : -3 bps pour le crédit IG, -5 bps pour les dettes financières T2, -10 bps pour les hybrides IG, -20 bps pour le crédit corporate HY et -8 bps pour les dettes financières AT1 (€). Les performances des classes d'actifs sont positives, portées par un effet taux favorable et, dans une moindre mesure, par les composantes de spread et de portage : +0,91 % pour le crédit IG, +0,92 % pour les dettes financières T2, +1,30 % pour les hybrides IG, +1,0 % pour le crédit corporate HY et +1,28 % pour les dettes financières AT1 (en euros). Au sein des corporate, tous les secteurs sont au resserrement. Le secteur automobile continue de surperformer, tandis que l'immobilier, les utilities et les télécoms sous-performent. L'activité sur le marché primaire a fortement repris en mai pour atteindre 107 Mds€, les émetteurs ayant fait leur retour sur le marché après la volatilité liée au contexte macroéconomique et géopolitique et les périodes de « black-out ». Les volumes ont été dominés par les émissions corporate IG avec 65 Mds€, ce qui en fait le mois de mai le plus actif et le deuxième mois le plus actif jamais enregistré. Alphabet est notamment venu émettre une sextuple tranche pour 9 Mds€. Le segment hybride est resté actif, avec notamment l'émission inaugurale de Carlsberg. Les volumes des financières étaient également en hausse, à 42 Mds€. Le rythme des émissions devrait toutefois ralentir, conformément aux tendances saisonnières et compte tenu de la forte activité observée ces dernières semaines. Les publications de résultats du T1 2026 sont globalement en ligne avec les attentes, mais avec une certaine dispersion. Une grande majorité des corporates ont confirmé leurs perspectives pour 2026.
La structure du portefeuille évolue à la marge dans un contexte de détente des taux et de resserrement des marges de crédit.

Juin 2026
En juin, la géopolitique est restée au centre des préoccupations des marchés, marqués par un net regain d'optimisme après la conclusion d'un protocole d'accord entre les États-Unis et l'Iran. La perspective d'une réouverture du détroit d'Ormuz a provoqué une forte chute des prix du pétrole, soit leur recul le plus marqué depuis le premier trimestre 2020, au début de la pandémie. Le baril de Brent termine le mois sous les 73 $/b, proche de son niveau pré-conflit. Cette forte détente a entraîné une révision à la baisse des anticipations de taux des banques centrales et a alimenté le rallye des taux souverains, notamment en zone euro. Le taux allemand à deux ans est resté stable à 2,53 %, tandis que le taux à dix ans est repassé sous les 3 %, à 2,88 %. La BCE a relevé ses taux directeurs de 25 bps à l'unanimité, portant le taux de dépôt à 2,25 %. Cette décision confirme la priorité donnée par la BCE à la lutte contre l'inflation. L'institution a d'ailleurs relevé ses prévisions d'inflation à 3,0 % pour 2026, 2,3 % pour 2027 et 2,0 % pour 2028. Christine Lagarde a laissé planer le doute sur une hausse supplémentaire des taux, et l'institution restera très dépendante de l'évolution du conflit ainsi que des données économiques mais les anticipations ECB à un an ont rebaissé à 3.5% en lien avec l'évolution des prix énergétiques. Les enquêtes d'activité dans les services restent toutefois en territoire de contraction, malgré un léger rebond. Les spreads souverains se sont écartés sur le mois, à 79 bps pour le spread OAT-Bund et à 77 bps pour le spread BTP-Bund à 10 ans. Aux États-Unis, la Réserve fédérale a maintenu ses taux directeurs inchangés dans la fourchette [3,50 %-3,75 %], conformément aux attentes. Les nouvelles projections reflètent des pressions inflationnistes persistantes et les taux se sont ajustés à la hausse sur le mois, avec +17 bps pour le taux à deux ans. Concernant les données macroéconomiques, l'activité reste globalement résiliente et la publication de l'inflation PCE du mois de mai s'est révélée rassurante et conforme aux attentes. S&P a confirmé la notation des États-Unis à AA+, avec une perspective stable.
Côté crédit, les marges sont restées stables à légèrement en resserrement : -1 bps pour le crédit IG, -1 bps pour les dettes financières T2, 0 bps pour les hybrides IG, -10 bps pour le crédit corporate HY et -14 bps pour les dettes financières AT1 (en euros). Les performances des classes d'actifs sont positives, portées par un effet taux favorable et, dans une moindre mesure, par les composantes de spread et de portage : +0,5 % pour le crédit IG, +0,5 % pour les dettes financières T2, +0,6 % pour les hybrides IG, +0,7 % pour le crédit corporate HY et +1,1 % pour les dettes financières AT1 (en euros). La grande majorité des secteurs est restée stable en termes de spreads.

L’immobilier surperforme dans un contexte de détente des taux, tout comme les utilities. À l’inverse, le secteur automobile sous-performe nettement (+8 bps), pénalisé par des nouvelles défavorables et par une offre primaire importante, tout comme le secteur de l’énergie, affecté négativement par la chute des prix de l’énergie. L’activité sur le marché primaire est restée soutenue en juin, avec un total de 82 Md€, ralentissant moins que prévu par rapport à mai. Les émissions corporate IG ont représenté 47 Md€, avec une forte présence des émetteurs des secteurs automobile et des utilities. Le segment hybride est resté très actif, avec notamment les émissions d’Orange, SSE et OMV. Les volumes d’émissions financières sont également en baisse par rapport à mai, à 35 Mds€. L’activité devrait toutefois nettement ralentir en juillet, à mesure que les émetteurs entreront dans les périodes de blackout liées aux publications de résultats et que la pause estivale débutera.

La structure du portefeuille évolue à la marge dans un contexte de détente des taux et de stabilité des marges de crédit IG.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l’exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
Lazard Credit 2030 - Part PC EUR	37 361 678,49	717 368,48
LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	1 535 412,02	6 098 671,74
FRENCH REPUBLIC ZCP 13-08-25	-	6 984 270,36
FRAN TREA BILL BTF ZCP 02-07-25	-	5 000 000,00
FRENCH REPUBLIC ZCP 09-07-25	-	4 998 358,04
FRANCE TREASURY BILL ZCP 170725	-	4 996 164,61
FRENCH REPUBLIC ZCP 23-07-25	-	4 994 533,76
FRAN TREA BILL BTF ZCP 30-07-25	-	4 992 559,84
FRENCH REPUBLIC ZCP 06-08-25	-	4 990 766,25
SG 4.875% 21-11-31	770 306,47	763 237,90

3. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -
o Prêts de titres : -
o Emprunt de titres : -
o Prises en pensions : -
o Mises en pensions : -

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : -
o Change à terme : -
o Future : -
o Options : -
o Swap : -

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	-
. Actions	-
. Obligations	-
. OPCVM	-
. Espèces (*)	-
Total	**-**
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	-
. Actions	-
. Obligations	-
. OPCVM	-
. Espèces	-
Total	**-**

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	-
. Autres revenus	-
Total des revenus	**-**
. Frais opérationnels directs	-
. Frais opérationnels indirects	-
. Autres frais	-
Total des frais	**-**

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)
Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES
Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le « Comité Broker » de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités.
L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr

FRAIS D'INTERMEDIATION
L'information concernant les frais d'intermédiation est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE
Lazard Frères Gestion S.A.S. exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)
Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion d'actifs est une assurance supplémentaire de la pérennité de la performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :
- ✓ L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.

- ✓ Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :
 - Critères sociaux : par la valorisation du capital humain,
 - Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux,
 - Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

L'intensité et les modalités de notre intégration des critères ESG peuvent naturellement varier suivant les classes d'actifs et les processus d'investissement, mais l'objectif commun est une meilleure appréhension des risques ESG susceptibles d'avoir un impact fort sur la valeur d'une entreprise ou d'un actif souverain.

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

FRAIS DE GESTION

Le FCP est un FCP nourricier de l'action NC EUR du Compartiment-Maître Lazard Credit 2030 de l'OPC LAZARD FUNDS.

Parts	Total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice	Frais de gestion directs	Frais de gestion indirects *
LAZARD 2030 PC EUR	0.59	0.52	0.07
LAZARD 2030 PD EUR	0.63	0.56	0.07
LAZARD 2030 RC EUR	1.11	1.04	0.07
LAZARD 2030 RD EUR	1.13	1.06	0.07
LAZARD 2030 EC EUR	0.48	0.41	0.07
LAZARD 2030 ED EUR	0.48	0.41	0.07

* Représentant les frais courants du maître sur la même période

SWING PRICING

Afin de ne pas pénaliser les porteurs demeurant dans l'OPC, un facteur d'ajustement sera appliqué à ceux qui souscrivent ou rachètent des montants significatifs de l'encours de l'OPC, ce qui est susceptible de générer pour les porteurs entrant ou sortant de l'OPC des coûts, qui seraient sinon imputés aux porteurs présents dans l'OPC.

Ainsi, si un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription/rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts ou actions de l'OPC dépasse un seuil prédéterminé par la Société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net de l'OPC, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription/rachat nets. La VL de chaque catégorie de parts ou actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL de chaque catégorie de parts ou actions de l'OPC.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de gestion et revus périodiquement, cette période ne pouvant excéder 6 mois. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables à l'OPC.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions/rachats au sein de l'OPC, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la Société de gestion devra effectuer de tels ajustements, qui ne pourront pas dépasser un pourcentage de la VL (voir prospectus). Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL de l'OPC peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

INFORMATIONS SUR LES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40%

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur l'action distribuant sont soumis à abattement de 40%.

REMUNERATIONS

Les rémunérations fixes et variables versées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 par la société de gestion à son personnel identifié comme éligible à la réglementation UCITS et AIFM peuvent être obtenues sur demande par courrier, auprès du service juridique de Lazard Frères Gestion et figurent dans le rapport annuel de la société.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats de Lazard Frères Gestion.

Le montant total des rémunérations variables ne doit pas entraver la capacité du Groupe Lazard et de Lazard Frères Gestion à renforcer leurs fonds propres en tant que de besoin.

La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération.

Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques financiers et extra financiers ainsi que des conflits d'intérêts.

Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié.

Annuellement, le « Comité de surveillance de la conformité de la politique de rémunération » de Lazard Frères Gestion, composé notamment de deux membres indépendants de la société de gestion, est chargé de donner un avis sur la bonne application de la politique de rémunération et sur sa conformité à la règlementation applicable.

Population au 31/12/2025 : CDD et CDI de LFG, LFG Luxembourg et LFG Belgique (donc hors stagiaires, apprentis et hors LFG Courtage)

Effectif au 31-12-2025 LFG - LFG Belgique - LFG Luxembourg	Rémunérations fixes annuelles 2025 en €	Rémunération variable au titre de 2025 (cash payé en 2026 et différé attribué en 2026) en €
238	24 995 970	30 680 419

"Personnel identifié"

Catégorie	Nombre de salariés	Rémunérations fixes et variables agrégées 2025 (salaires annuels et bonus cash et différés)
Senior Management	3	6 039 718
Autres	65	29 528 336
Total	**68**	**35 568 054**

NB : les montants sont des montants non chargés

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LAZARD FRERES GESTION SAS
25, rue de Courcelles – 75008 PARIS

www.lazardfreresgestion.fr

INFORMATIONS FISCALES

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Part LAZARD 2030 ED EUR

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	315 973,97	EUR	13,14	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	-		-	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	-		-	
Revenus non déclarables et non imposables	-		-	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	-		-	
Total	**315 973,97**	**EUR**	**13,14**	**EUR**

Décomposition du coupon : Part LAZARD 2030 PD EUR

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	3 276,49	EUR	12,09	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	-		-	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	-		-	
Revenus non déclarables et non imposables	-		-	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	-		-	
Total	**3 276,49**	**EUR**	**12,09**	**EUR**

Décomposition du coupon : Part LAZARD 2030 RD EUR

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	11 369,96	EUR	1,60	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	-		-	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	-		-	
Revenus non déclarables et non imposables	-		-	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	-		-	
Total	**11 369,96**	**EUR**	**1,60**	**EUR**

4. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Lazard 2030

Exercice clos le 30 juin 2026

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds Lazard 2030,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Lazard 2030 constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les titres financiers, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 10 septembre 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Caroline JAMMES

Digitally signed by Caroline JAMMES
DN: cn=Caroline JAMMES, c=FR, o=EY Associes, ou=0002 817723687
Date: 2026.09.10 14:47:15 +02'00'

Caroline Jammes

5. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 30/06/2026 en EUR	30/06/2026	30/06/2025
Immobilisations corporelles nettes	**-**	**-**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	**-**	**811 665,32**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	811 665,32
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	**-**	**36 953 091,65**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	36 953 091,65
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**36 994 068,91**	**4 560 525,12**
OPCVM	36 994 068,91	4 560 525,12
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	**-**	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I) (*)	**-**	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**	**-**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**36 994 068,91**	**42 325 282,09**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**-**	**-**
Comptes financiers	**111 823,23**	**4 224 995,55**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**111 823,23**	**4 224 995,55**
Total de l'actif I+II	**37 105 892,14**	**46 550 277,64**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/06/2026 en EUR	30/06/2026	30/06/2025
Capitaux propres :		
Capital	35 969 429,69	44 751 294,96
Report à nouveau sur revenu net	49 925,17	63 477,58
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	1 070 515,43	1 678 663,16
Capitaux propres I	**37 089 870,29**	**46 493 435,70**
Passifs de financement II (*)	**-**	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**37 089 870,29**	**46 493 435,70**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	**-**	**-**
Emprunts (C) (*)	**-**	**-**
Autres passifs éligibles (D)	**-**	**-**
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**-**	**-**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	16 021,83	56 841,92
Concours bancaires	0,02	0,02
Sous-total autres passifs IV	**16 021,85**	**56 841,94**
Total Passifs : I+II+III+IV	**37 105 892,14**	**46 550 277,64**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/06/2026 en EUR	30/06/2026	30/06/2025
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	681 842,60	1 230 233,49
Produits sur titres de créances	9 539,54	688 670,33
Produits sur parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	2 925,29	146 377,16
Sous-total produits sur opérations financières	**694 307,43**	**2 065 280,98**
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-59,65	-
Sous-total charges sur opérations financières	**-59,65**	**-**
Total revenus financiers nets (A)	**694 247,78**	**2 065 280,98**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-178 619,29	-308 265,02
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-178 619,29**	**-308 265,02**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**515 628,49**	**1 757 015,96**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-36 302,64**	**-231 819,29**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**479 325,85**	**1 525 196,67**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	563 688,14	-1 076 532,05
Frais de transactions externes et frais de cession	-	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**563 688,14**	**-1 076 532,05**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-64 570,16**	**176 190,49**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**499 117,98**	**-900 341,56**

Compte de résultat au 30/06/2026 en EUR	30/06/2026	30/06/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	57 880,23	1 349 453,62
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**57 880,23**	**1 349 453,62**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**34 191,37**	**-295 645,57**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**92 071,60**	**1 053 808,05**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V (*)	**-**	**-**
Résultat net I + II + III + IV + V	**1 070 515,43**	**1 678 663,16**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Part RC EUR, Part RD EUR, Part PC EUR, Part PD EUR, Part EC EUR , Part ED EUR

Le FCP est un Fonds nourricier de l'action NC EUR du Compartiment Lazard Credit 2030 de la Sicav Lazard Funds (ci-après le Compartiment-Maître) dont l'objectif de gestion vise à obtenir au moment de la souscription et sur un horizon de placement de 5 ans une performance nette de frais liée aux taux de rendements actuels des obligations de maturité 2030 en investissant principalement sur des titres à caractère investment grade. Cet objectif est fondé sur la réalisation de l'hypothèse d'une détention des parts du Compartiment sur toute la durée de placement recommandée et sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Compartiment. Ces hypothèses de marché comprennent un risque de défaut ou de dégradation de la notation d'un ou plusieurs émetteurs présents en portefeuille. Si ces risques se matérialisaient de manière plus importante que prévue dans les hypothèses du gestionnaire financier, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint. Le Compartiment pourra investir dans des obligations et autres titres de créances monétaires d'émetteurs privés ou publics et libellés en euro exclusivement, et auxquels l'actif net sera exposé en permanence entre 0% et 100%. Le Compartiment cherche à profiter de rendements actuariels jugés attractifs sur les obligations d'émetteurs privés. Le Compartiment n'investit que dans des obligations ou titres émis par des émetteurs dont le siège social est établi dans un pays membre de l'OCDE et/ou dans des émissions ou titres cotés sur une bourse de l'un de ces pays. La performance du FCP pourra être inférieure à celle du Compartiment-Maître en raison notamment de ses propres frais de gestion.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024	30/06/2025	30/06/2026
Actif net Global en EUR	**57 457 257,23**	**57 050 432,17**	**58 002 647,28**	**46 493 435,70**	**37 089 870,29**
Part LAZARD 2030 EC EUR en EUR					
Actif net	5 956 811,69	6 314 654,53	6 924 970,24	7 188 709,12	5 798 820,36
Nombre de titres	6 212,606	6 212,606	6 212,606	6 211,606	4 858,000
Valeur liquidative unitaire	958,82	1 016,42	1 114,66	1 157,30	1 193,66
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-1,32	-3,88	-40,48	-22,38	15,87
Capitalisation unitaire sur revenu	37,71	38,81	38,65	39,06	15,91
Part LAZARD 2030 ED EUR en EUR					
Actif net	23 561 268,04	24 013 268,73	25 345 606,94	25 410 690,42	23 415 091,86
Nombre de titres	26 018,168	26 018,168	26 018,168	26 017,168	24 046,725
Valeur liquidative unitaire	905,56	922,94	974,15	976,68	973,73
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	-	-	-	-	13,17
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-1,25	-3,52	-35,48	-18,91	-
Distribution unitaire sur revenu	35,66	35,30	33,84	33,01	13,14
Crédit d'impôt unitaire (1)	-	-	-	-	- (1)
Part LAZARD 2030 PC EUR en EUR					
Actif net	21 376 811,26	20 241 916,79	20 097 157,06	10 159 853,42	5 424 493,63
Nombre de titres	22 408,258	20 056,249	18 194,003	8 876,700	4 599,954
Valeur liquidative unitaire	953,97	1 009,25	1 104,60	1 144,55	1 179,24
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-1,32	-3,85	-40,14	-22,15	15,69
Capitalisation unitaire sur revenu	35,46	36,59	36,22	36,39	14,48

	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024	30/06/2025	30/06/2026
Part LAZARD 2030 PD EUR en EUR					
Actif net	1 451 084,83	1 427 448,05	817 622,17	667 490,23	263 609,26
Nombre de titres	1 605,767	1 549,572	840,934	684,795	271,008
Valeur liquidative unitaire	903,67	921,18	972,27	974,72	972,69
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	-	-	-	-	13,15
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-1,25	-3,52	-35,42	-18,89	-
Distribution unitaire sur revenu	33,62	33,44	31,93	31,01	12,09
Crédit d'impôt unitaire (1)	-	-	-	-	- (1)
Part LAZARD 2030 RC EUR en EUR					
Actif net	2 658 419,45	2 606 118,55	2 317 005,82	1 971 015,94	1 450 699,66
Nombre de titres	28 314,817	26 395,095	21 569,666	17 815,463	12 795,794
Valeur liquidative unitaire	93,88	98,73	107,41	110,63	113,37
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,13	-0,37	-3,90	-2,14	1,51
Capitalisation unitaire sur revenu	2,87	3,00	2,91	2,86	0,82
Part LAZARD 2030 RD EUR en EUR					
Actif net	2 452 861,96	2 447 025,52	2 500 285,05	1 095 676,57	737 155,52
Nombre de titres	26 750,362	25 818,645	24 656,976	10 657,628	7 106,223
Valeur liquidative unitaire	91,69	94,77	101,40	102,80	103,73
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	-	-	-	-	1,39
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,12	-0,36	-3,69	-1,99	-
Distribution unitaire sur revenu	1,60	1,60	1,60	1,60	1,60
Crédit d'impôt unitaire (1)	-	-	-	-	- (1)
Report à nouveau unitaire sur revenu	3,51	4,80	5,95	7,01	6,17

(1) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

1.1. Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché. Pendant la période de souscription le Fonds sera valorisé au prix d'achat (Ask) et à compter de la fermeture du Fonds au prix de vente (Bid).

Valeurs mobilières :

- **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation (source WM Closing).

- **Les instruments financiers de taux**

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.
Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

- **Type « obligations et assimilés »** sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation dont la responsabilité est assurée par la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- **Type « titres de créance négociables »** :

Les titres de créances négociables (TCN) sont valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BVAL et/ou BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

La valorisation des instruments du marché monétaire respecte les dispositions du règlement (UE) 2017/1131 du 14 juin 2017. En conséquence, l'OPC n'a pas recours à la méthode du coût amorti.

- **OPC :**

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

- **Acquisitions / Cessions temporaires de titres**

Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (€STR au jour le jour, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, Euribor 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.
Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

- **Opérations à terme fermes et conditionnelles**

Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.
Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

1.2. Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé

Tous les instruments financiers de l'OPC sont négociés sur des marchés réglementés.

1.3. Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.
La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.
La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.
La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.
Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) selon la formule ci-après :

$$\text{Actif brut} \times \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion} \times \frac{\text{nb jours entre la VL calculée et la VL précédente}}{\text{365 (ou 366 les années bissextiles)}}$$

Ces montants sont alors enregistrés au compte de résultat de l'OPC et versés intégralement à la société de gestion.

La société de gestion effectue le paiement des frais de fonctionnement de l'OPC et notamment :
. de la gestion financière ;
. de la gestion administrative et comptable ;
. de la prestation du dépositaire ;
des autres frais de fonctionnement :
. honoraires des commissaires aux comptes ;
. publications légales (Balo, Petites Affiches, etc…) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions.

Frais applicables du 01/07/2025 au 30/09/2025 :

Frais facturés à l'OPC	*Assiette*	*Part*	*Taux Barème (TTC maximum)*	
Frais de gestion financière	Actif net	RC H-EUR	1,200%	
		RD H-EUR	1,200%	
		PC H-EUR	0,600%	
		PD H-EUR	0,600%	
		EC H-EUR	0,400%	
		ED H-EUR	0,400%	
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Appliqués à toutes les parts	0,035%	
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	N.A	Appliqués à toutes les parts	Néant	
Commissions de mouvement (de 0 à 100% perçues par la société de gestion et de 0 à 100% perçues par le dépositaire)	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Appliquées à toutes les parts	Actions, obligations convertibles, instruments assimilés, change	Néant
			Instruments sur marché à terme	Néant
Commission de surperformance	Actif net	RC H-EUR, RD H-EUR, PC H-EUR, PD H-EUR, EC H-EUR, ED H-EUR	Néant	

Frais applicables du 01/10/2025 au 11/01/2026 :

Frais facturés à l'OPC	*Assiette*	*Part*	*Taux Barème (TTC maximum)*
Frais de gestion financière	Actif net	RC EUR	1,200%
		RD EUR	1,200%
		PC EUR	0,600%
		PD EUR	0,600%
		EC EUR	0,400%
		ED EUR	0,400%
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Appliqués à toutes les parts	0,10%
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	Actif net	Appliqués à toutes les parts	Néant
Commission de surperformance	Actif net	RC EUR, RD EUR, PC EUR, PD EUR, EC EUR, ED EUR	Néant

Frais applicables depuis le 12/01/2026 :

Frais facturés à l'OPC	*Assiette*	*Part*	*Taux Barème (TTC maximum)*
Frais de gestion financière	Actif net	RC EUR	0,715%
		RD EUR	0,715%
		PC EUR	0,315%
		PD EUR	0,315%
		EC EUR	0,315%
		ED EUR	0,315%
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Appliqués à toutes les parts	0,035%
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	Actif net	Appliqués à toutes les parts	Néant
Commission de surperformance	Actif net	RC EUR, RD EUR, PC EUR, PD EUR, EC EUR, ED EUR	Néant

Des rétrocessions perçues de frais de gestion ou de droits d'entrée :

Le mode de calcul du montant des rétrocessions est défini dans les conventions de commercialisation.
Si le montant calculé est significatif, une provision est alors constituée au compte 61719.
Le montant définitif est comptabilisé au moment du règlement des factures après reprise des éventuelles provisions.

Seules les contributions dues pour la gestion de l'OPC en application du d) du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier et les éventuels coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances sont hors champ des blocs de frais évoqués dans le tableau ci-dessus.

Les frais de fonctionnement et autres services comprennent :
- Les frais et coûts d'enregistrement et de référencement,
- Les frais et coûts d'information clients et distributeurs (dont notamment les frais liés à la constitution et de diffusion de la documentation et des reportings règlementaires et les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs…),
- Les frais et coûts des données,
- Les frais de commissariat aux comptes,
- Les frais liés au dépositaire et aux teneurs de compte,
- Les frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable,
- Les frais d'audit, frais fiscaux (y compris avocat et expert externe - récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...) et frais et coûts juridiques propres à l'OPC,
- Les frais et coûts liés au respect d'obligations règlementaires et aux reportings au régulateur (dont notamment les frais liés aux reportings, les cotisations aux Associations professionnelles obligatoires, les frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils, les frais de mise en œuvre des politiques de vote aux Assemblées Générales…)
- Les frais et coûts opérationnels
- Les frais et coûts liés à la connaissance client

Tout ou partie de ces frais et coûts sont susceptibles de s'appliquer ou non en fonction des caractéristiques de l'OPC et/ou de la classe de part ou action considérée.

Ces frais de fonctionnement et autres services font l'objet d'un prélèvement sur la base d'un forfait de 0,035%.

Ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels de fonctionnement et autres services seraient inférieurs à celui-ci et, à l'inverse, si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs à ce taux, le dépassement de ce taux serait pris en charge par la Société de Gestion.

A l’exception des frais d’intermédiation, des frais de gestion comptable et des frais de dépositaire, l’ensemble des frais évoqués ci-dessus est perçu dans le cadre de la société en participation, qui depuis 1995 assure entre Lazard Frères Banque et Lazard Frères Gestion SAS la mise en commun de leurs moyens tendant à la gestion financière, à la gestion administrative et à l’exécution des mouvements sur les valeurs en portefeuille.

Tous les revenus résultant des techniques de gestion efficace du portefeuille, nets de coûts opérationnels directs et indirects sont restitués à l'OPC.

Tous les coûts et frais relatifs à ces techniques de gestion sont pris en charge par l'OPC.

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) liée au swing pricing avec seuil de déclenchement :
Afin de ne pas pénaliser les porteurs demeurant dans le Fonds, un facteur d’ajustement sera appliqué à ceux qui souscrivent ou rachètent des montants significatifs de l’encours du FCP, ce qui est susceptible de générer pour les actionnaires entrant ou sortant du FCP des coûts, qui seraient sinon imputés aux actionnaires présents dans le Fonds. Ainsi, si un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscriptions / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil prédéterminé par la Société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l’actif net du FCP, la VL doit être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. La VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l’ensemble des VL de chaque catégorie de parts du FCP.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de gestion et revus périodiquement, cette période ne pouvant excéder 6 mois. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d’achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du FCP, il n’est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n’est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la Société de gestion devra effectuer de tels ajustements, qui ne pourront pas dépasser 2% de la VL. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l’application du swing pricing.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables
Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :
Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :
Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l’exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d’exercices antérieurs n’ayant pas fait l’objet d’une distribution ou d’une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part LAZARD 2030 PD EUR	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part LAZARD 2030 RC EUR	Capitalisation	Capitalisation
Part LAZARD 2030 RD EUR	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part LAZARD 2030 ED EUR	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part LAZARD 2030 PC EUR	Capitalisation	Capitalisation
Part LAZARD 2030 EC EUR	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/06/2026	30/06/2025
Capitaux propres début d'exercice	**46 493 435,70**	**58 002 647,28**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	450 818,62	3 994 394,64
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-10 161 720,71	-16 590 967,19
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	515 628,49	1 757 015,96
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	563 688,14	-1 076 532,05
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	57 880,23	1 349 453,62
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-829 860,18	-942 576,56
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**37 089 870,29**	**46 493 435,70**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part LAZARD 2030 EC EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	-	-
Parts rachetées durant l'exercice	-1 353,606	-1 584 964,34
Solde net des souscriptions/rachats	-1 353,606	-1 584 964,34
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 858,000	
Part LAZARD 2030 ED EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	-	-
Parts rachetées durant l'exercice	-1 970,443	-1 930 108,03
Solde net des souscriptions/rachats	-1 970,443	-1 930 108,03
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	24 046,725	
Part LAZARD 2030 PC EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	385,000	450 818,62
Parts rachetées durant l'exercice	-4 661,746	-5 321 802,38
Solde net des souscriptions/rachats	-4 276,746	-4 870 983,76
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 599,954	

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part LAZARD 2030 PD EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	-	-
Parts rachetées durant l'exercice	-413,787	-400 041,64
Solde net des souscriptions/rachats	-413,787	-400 041,64
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	271,008	
Part LAZARD 2030 RC EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	-	-
Parts rachetées durant l'exercice	-5 019,669	-559 646,71
Solde net des souscriptions/rachats	-5 019,669	-559 646,71
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	12 795,794	
Part LAZARD 2030 RD EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	-	-
Parts rachetées durant l'exercice	-3 551,405	-365 157,61
Solde net des souscriptions/rachats	-3 551,405	-365 157,61
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7 106,223	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part LAZARD 2030 EC EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Part LAZARD 2030 ED EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Part LAZARD 2030 PC EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Part LAZARD 2030 PD EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Part LAZARD 2030 RC EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Part LAZARD 2030 RD EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
LAZARD 2030 EC EUR FR0013464146	Capitalisation	Capitalisation	EUR	5 798 820,36	4 858,000	1 193,66
LAZARD 2030 ED EUR FR0013464153	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	23 415 091,86	24 046,725	973,73
LAZARD 2030 PC EUR FR0013444908	Capitalisation	Capitalisation	EUR	5 424 493,63	4 599,954	1 179,24
LAZARD 2030 PD EUR FR0013444916	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	263 609,26	271,008	972,69
LAZARD 2030 RC EUR FR0013444924	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 450 699,66	12 795,794	113,37
LAZARD 2030 RD EUR FR0013444932	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	737 155,52	7 106,223	103,73

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA	NA
Total	-					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	-	-	-	-	-	-

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	111,82	-	-	-	111,82
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments financiers	NA	-	-	-	-
Total		**-**	**-**	**-**	**111,82**

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	111,82	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	**111,82**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0014014OH1	Lazard Credit 2030 - Part NC EUR	Lazard Frères Gestion SAS	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	36 994 068,91
Total						**36 994 068,91**

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/06/2026
Créances		
Total des créances		**-**
Dettes		
	Frais de gestion fixe	16 021,83
Total des dettes		**16 021,83**
Total des créances et des dettes		**-16 021,83**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/06/2026
Part LAZARD 2030 EC EUR	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	26 688,21
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,41
Rétrocessions des frais de gestion	-
Part LAZARD 2030 ED EUR	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	96 065,56
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,41
Rétrocessions des frais de gestion	-
Part LAZARD 2030 PC EUR	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	25 982,23
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,52
Rétrocessions des frais de gestion	-
Part LAZARD 2030 PD EUR	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	2 729,09
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,56
Rétrocessions des frais de gestion	-
Part LAZARD 2030 RC EUR	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	17 481,89
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,04
Rétrocessions des frais de gestion	-
Part LAZARD 2030 RD EUR	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	9 672,31
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,06
Rétrocessions des frais de gestion	-

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2026
Garanties reçues	-
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	-
Garanties données	-
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	**-**

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2026
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2026
Actions			-
Obligations			-
TCN			-
OPC			36 994 068,91
	FR0014014OH1	Lazard Credit 2030 - Part NC EUR	36 994 068,91
Instruments financiers à terme			-
Total des titres du groupe			**36 994 068,91**

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2026	30/06/2025
Revenus nets	**479 325,85**	**1 525 196,67**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	-	-
Revenus de l'exercice à affecter	**479 325,85**	**1 525 196,67**
Report à nouveau	49 925,17	63 477,58
Sommes distribuables au titre du revenu net	**529 251,02**	**1 588 674,25**

Part LAZARD 2030 EC EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2026	30/06/2025
Revenus nets	**77 310,91**	**242 680,04**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter ()**	**77 310,91**	**242 680,04**
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**77 310,91**	**242 680,04**
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	77 310,91	242 680,04
Total	**77 310,91**	**242 680,04**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

Part LAZARD 2030 ED EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2026	30/06/2025
Revenus nets	**316 050,90**	**858 882,74**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter ()**	**316 050,90**	**858 882,74**
Report à nouveau	101,10	53,36
Sommes distribuables au titre du revenu net	**316 152,00**	**858 936,10**
Affectation :		
Distribution	315 973,97	858 826,72
Report à nouveau du revenu de l'exercice	178,03	109,38
Capitalisation	-	-
Total	**316 152,00**	**858 936,10**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	24 046,725	26 017,168
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	13,14	33,01
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

Part LAZARD 2030 PC EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2026	30/06/2025
Revenus nets	**66 636,99**	**323 033,60**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter ()**	**66 636,99**	**323 033,60**
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**66 636,99**	**323 033,60**
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	66 636,99	323 033,60
Total	**66 636,99**	**323 033,60**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

Part LAZARD 2030 PD EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2026	30/06/2025
Revenus nets	**3 275,83**	**21 240,18**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter ()**	**3 275,83**	**21 240,18**
Report à nouveau	2,06	0,45
Sommes distribuables au titre du revenu net	**3 277,89**	**21 240,63**
Affectation :		
Distribution	3 276,49	21 235,49
Report à nouveau du revenu de l'exercice	1,40	5,14
Capitalisation	-	-
Total	**3 277,89**	**21 240,63**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	271,008	684,795
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	12,09	31,01
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

Part LAZARD 2030 RC EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2026	30/06/2025
Revenus nets	**10 618,42**	**51 010,74**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter ()**	**10 618,42**	**51 010,74**
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**10 618,42**	**51 010,74**
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	10 618,42	51 010,74
Total	**10 618,42**	**51 010,74**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

Part LAZARD 2030 RD EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2026	30/06/2025
Revenus nets	**5 432,80**	**28 349,37**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter ()**	**5 432,80**	**28 349,37**
Report à nouveau	49 822,01	63 423,77
Sommes distribuables au titre du revenu net	**55 254,81**	**91 773,14**
Affectation :		
Distribution	11 369,96	17 052,20
Report à nouveau du revenu de l'exercice	43 884,85	74 720,94
Capitalisation	-	-
Total	**55 254,81**	**91 773,14**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	7 106,223	10 657,628
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	1,60	1,60
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2026	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**499 117,98**	**-900 341,56**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**499 117,98**	**-900 341,56**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**499 117,98**	**-900 341,56**

Part LAZARD 2030 EC EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2026	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**77 144,74**	**-139 024,77**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter ()**	**77 144,74**	**-139 024,77**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**77 144,74**	**-139 024,77**
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	77 144,74	-139 024,77
Total	**77 144,74**	**-139 024,77**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	-	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Part LAZARD 2030 ED EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2026	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**316 901,82**	**-492 161,69**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter ()**	**316 901,82**	**-492 161,69**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**316 901,82**	**-492 161,69**
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	316 901,82	-
Capitalisation	-	-492 161,69
Total	**316 901,82**	**-492 161,69**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	-	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Part LAZARD 2030 PC EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2026	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**72 202,39**	**-196 669,82**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter ()**	**72 202,39**	**-196 669,82**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**72 202,39**	**-196 669,82**
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	72 202,39	-196 669,82
Total	**72 202,39**	**-196 669,82**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	-	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Part LAZARD 2030 PD EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2026	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**3 565,94**	**-12 939,27**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter ()**	**3 565,94**	**-12 939,27**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**3 565,94**	**-12 939,27**
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	3 565,94	-
Capitalisation	-	-12 939,27
Total	**3 565,94**	**-12 939,27**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	-	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Part LAZARD 2030 RC EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2026	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**19 378,75**	**-38 262,07**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter ()**	**19 378,75**	**-38 262,07**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**19 378,75**	**-38 262,07**
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	19 378,75	-38 262,07
Total	**19 378,75**	**-38 262,07**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	-	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Part LAZARD 2030 RD EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2026	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**9 924,34**	**-21 283,94**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter ()**	**9 924,34**	**-21 283,94**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**9 924,34**	**-21 283,94**
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	9 924,34	-
Capitalisation	-	-21 283,94
Total	**9 924,34**	**-21 283,94**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	-	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			**36 994 068,91**	**99,74**
OPCVM			**36 994 068,91**	**99,74**
Gestion collective			**36 994 068,91**	**99,74**
Lazard Credit 2030 - Part NC EUR	EUR	366 423,028	36 994 068,91	99,74
Total			**36 994 068,91**	**99,74**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	36 994 068,91
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	111 823,23
Autres passifs (-)	-16 021,85
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	**37 089 870,29**

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part LAZARD 2030 EC EUR	EUR	4 858,000	1 193,66
Part LAZARD 2030 ED EUR	EUR	24 046,725	973,73
Part LAZARD 2030 PC EUR	EUR	4 599,954	1 179,24
Part LAZARD 2030 PD EUR	EUR	271,008	972,69
Part LAZARD 2030 RC EUR	EUR	12 795,794	113,37
Part LAZARD 2030 RD EUR	EUR	7 106,223	103,73

6. ANNEXE(S)

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS
Lazard 2030

LAZARD FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Lazard 2030 - Part PC EUR
Code ISIN :	FR0013444908
Initiateur du PRIIPS :	LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web :	www.lazardfreresgestion.fr
Contact :	Appelez le +33 (0)1 44 13 01 79 pour de plus amples informations
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément :	LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés :	12/01/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Fonds Commun de Placement (FCP)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 10/12/2019 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein du Règlement.

Objectifs :
Le FCP est un Fonds nourricier de l'action NC EUR du Compartiment Lazard Credit 2030 de la Sicav Lazard Funds (ci-après le Compartiment-Maître) dont l'objectif de gestion vise à obtenir au moment de la souscription et sur un horizon de placement de 5 ans une performance nette de frais liée aux taux de rendements actuels des obligations de maturité 2030 en investissant principalement sur des titres à caractère investment grade. Cet objectif est fondé sur la réalisation de l'hypothèse d'une détention des parts du Compartiment sur toute la durée de placement recommandée et sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Compartiment. Ces hypothèses de marché comprennent un risque de défaut ou de dégradation de la notation d'un ou plusieurs émetteurs présents en portefeuille. Si ces risques se matérialisaient de manière plus importante que prévue dans les hypothèses du gestionnaire financier, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint. Le Compartiment pourra investir dans des obligations et autres titres de créances monétaires d'émetteurs privés ou publics et libellés en euro exclusivement, et auxquels l'actif net sera exposé en permanence entre 0% et 100%. Le Compartiment cherche à profiter de rendements actuariels jugés attractifs sur les obligations d'émetteurs privés. Le Compartiment n'investit que dans des obligations ou titres émis par des émetteurs dont le siège social est établi dans un pays membre de l'OCDE et/ou dans des émissions ou titres cotés sur une bourse de l'un de ces pays.
La performance du FCP pourra être inférieure à celle du Compartiment-Maître en raison notamment de ses propres frais de gestion.

Le FCP nourricier est investi à hauteur de 95% minimum de son actif net en actions NC EUR du Compartiment-Maître et, à titre accessoire, en liquidités.

Rappel de la politique d'investissement du Compartiment-Maître : La stratégie d'investissement de l'OPC repose principalement sur une gestion de type « portage » (achat des titres pour les détenir en portefeuille jusqu'à leur première date de maturité). Le gérant se laisse cependant la liberté de gérer le portefeuille par la vente ou l'achat de titres. Le taux de rotation de l'OPC sera en conséquence faible. Celui-ci est estimé en moyenne à 10% par an.

La fourchette de sensibilité sera 0/5,5.
La stratégie d'investissement consiste, à appliquer un filtre quantitatif qui permet d'isoler des obligations et des titres de créances monétaires qui correspondent à la stratégie d'investissement de l'OPC par leur première date de maturité finale ou de remboursement anticipé (31 décembre 2030). Pour construire son portefeuille le gérant procède à sa propre analyse qualitative des obligations. Il s'appuie également sur les notations des agences de notation sans se reposer exclusivement et mécaniquement sur celles-ci.
Le gérant pourra investir dans les obligations convertibles contingentes Additional Tier 1 (« Cocos Bonds ») à hauteur de 15% maximum de l'actif net.
L'OPC pourra investir jusqu'à 100% maximum dans des obligations et autres titres de créances monétaires d'émetteurs privés ou publics et libellés en euro exclusivement. L'OPC cherche à profiter de rendements actuariels jugés attractifs sur les obligations d'émetteurs privés. L'OPC n'investit que dans des obligations ou titres émis par des émetteurs dont le siège social est établi dans un pays membre de l'OCDE et/ou dans des émissions ou titres cotés sur une bourse de l'un de ces pays.
L'OPC sera investi jusqu'à 100% de l'actif net en obligations et instruments du marché monétaire notés investment grade par les agences de notation ou équivalent selon la société de gestion.
L'OPC pourra également être investi, à hauteur de 30% maximum de l'actif net en obligations spéculatives dites "à haut rendement" (High Yield) selon les agences de notation ou équivalent selon la société de gestion. Durant la période de constitution de l'OPC soit environ 6 mois à compter du lancement du Compartiment, la société de gestion pourra n'investir qu'en titres du marché monétaire.
L'OPC peut investir en OPC de toute classification respectant les 4 critères de l'article R214-13 du Comofi, à hauteur de 10% maximum de l'actif net.
L'investissement en OPC est uniquement réalisé dans des OPC qui investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC. Tous les OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Postérieurement au 29 novembre 2030, si les conditions de marché le permettent et après agrément de l'Autorité des marchés financiers, la stratégie de l'OPC sera reconduite pour une nouvelle durée de portage. Dans le cas contraire l'OPC sera dissous, fusionné avec un autre OPC, ou modifié après agrément de l'Autorité des marchés financiers. La société de gestion se réserve le droit, sous réserve de l'agrément de l'Autorité des marchés financiers, de liquider l'OPC de manière anticipée, lorsque la performance attendue sur la période restant à courir, est proche de celle du marché monétaire sur la période.
L'OPC sera fermé à la souscription le 31 décembre 2026, après cut-off.
A compter de cette date, seules pourront être transmises les souscriptions précédées d'un rachat effectuées le même jour pour un même nombre de parts, sur la même valeur liquidative et par un même porteur.
AVERTISSEMENT : Cet OPC peut investir 100% de son actif dans des obligations de faible qualité de crédit, vous avez donc un risque de crédit très élevé. Veuillez noter que le rendement cible de l'OPC pourrait être inférieur à l'inflation pendant la période jusqu'à l'échéance de la stratégie de l'OPC, auquel cas sont rendement réel serait négatif.

Affectation des sommes distribuables :
- Affectation du revenu net : Capitalisation
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 10h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition obligations et autres titres de créances internationaux et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi.

L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC nourricier et du Compartiment-Maître :
L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



Période de détention recommandée :
5 ans

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

• Risque lié aux dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et d'un indice de référence au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	*Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.*		
Tensions	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	7 210 €	7 340 €
	Rendement annuel moyen	-27,9%	-6,0%
Défavorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	8 690 €	9 840 €
	Rendement annuel moyen	-13,1%	-0,3%
Intermédiaire	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	10 300 €	11 160 €
	Rendement annuel moyen	3,0%	2,2%
Favorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	12 180 €	13 510 €
	Rendement annuel moyen	21,8%	6,2%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2017 - 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/01/2017 - 31/01/2022
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 - 31/03/2025

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	153 €	405 €
Incidence des coûts annuels (*)	1,5%	0,8% chaque année

() Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous*

sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,0% avant déduction des coûts et de 2,2% après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 100 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,54% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	53 €
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (5 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

Il existe dans , un dispositif de plafonnement des rachats ("Gates"). Veuillez vous référer au point 15 du prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :
Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS – 25, rue de Courcelles 75008 Paris France
Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr
Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».
Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.
Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestio

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers – 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site http://www.amf-france.org.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS
Lazard 2030

LAZARD FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Lazard 2030 - Part PD EUR
Code ISIN :	FR0013444916
Initiateur du PRIIPS :	LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web :	www.lazardfreresgestion.fr
Contact :	Appelez le +33 (0)1 44 13 01 79 pour de plus amples informations
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément :	LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés :	12/01/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Fonds Commun de Placement (FCP)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 10/12/2019 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein du Règlement.

Objectifs :
Le FCP est un Fonds nourricier de l'action NC EUR du Compartiment Lazard Credit 2030 de la Sicav Lazard Funds (ci-après le Compartiment-Maître) dont l'objectif de gestion vise à obtenir au moment de la souscription et sur un horizon de placement de 5 ans une performance nette de frais liée aux taux de rendements actuels des obligations de maturité 2030 en investissant principalement sur des titres à caractère investment grade. Cet objectif est fondé sur la réalisation de l'hypothèse d'une détention des parts du Compartiment sur toute la durée de placement recommandée et sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Compartiment. Ces hypothèses de marché comprennent un risque de défaut ou de dégradation de la notation d'un ou plusieurs émetteurs présents en portefeuille. Si ces risques se matérialisaient de manière plus importante que prévue dans les hypothèses du gestionnaire financier, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint. Le Compartiment pourra investir dans des obligations et autres titres de créances monétaires d'émetteurs privés ou publics et libellés en euro exclusivement, et auxquels l'actif net sera exposé en permanence entre 0% et 100%. Le Compartiment cherche à profiter de rendements actuariels jugés attractifs sur les obligations d'émetteurs privés. Le Compartiment n'investit que dans des obligations ou titres émis par des émetteurs dont le siège social est établi dans un pays membre de l'OCDE et/ou dans des émissions ou titres cotés sur une bourse de l'un de ces pays.
La performance du FCP pourra être inférieure à celle du Compartiment-Maître en raison notamment de ses propres frais de gestion.

Le FCP nourricier est investi à hauteur de 95% minimum de son actif net en actions NC EUR du Compartiment-Maître et, à titre accessoire, en liquidités.

Rappel de la politique d'investissement du Compartiment-Maître : La stratégie d'investissement de l'OPC repose principalement sur une gestion de type « portage » (achat des titres pour les détenir en portefeuille jusqu'à leur première date de maturité). Le gérant se laisse cependant la liberté de gérer le portefeuille par la vente ou l'achat de titres. Le taux de rotation de l'OPC sera en conséquence faible. Celui-ci est estimé en moyenne à 10% par an.

La fourchette de sensibilité sera 0/5,5.
La stratégie d'investissement consiste, à appliquer un filtre quantitatif qui permet d'isoler des obligations et des titres de créances monétaires qui correspondent à la stratégie d'investissement de l'OPC par leur première date de maturité finale ou de remboursement anticipé (31 décembre 2030). Pour construire son portefeuille le gérant procède à sa propre analyse qualitative des obligations. Il s'appuie également sur les notations des agences de notation sans se reposer exclusivement et mécaniquement sur celles-ci.
Le gérant pourra investir dans les obligations convertibles contingentes Additional Tier 1 (« Cocos Bonds ») à hauteur de 15% maximum de l'actif net.
L'OPC pourra investir jusqu'à 100% maximum dans des obligations et autres titres de créances monétaires d'émetteurs privés ou publics et libellés en euro exclusivement. L'OPC cherche à profiter de rendements actuariels jugés attractifs sur les obligations d'émetteurs privés. L'OPC n'investit que dans des obligations ou titres émis par des émetteurs dont le siège social est établi dans un pays membre de l'OCDE et/ou dans des émissions ou titres cotés sur une bourse de l'un de ces pays.
L'OPC sera investi jusqu'à 100% de l'actif net en obligations et instruments du marché monétaire notés investment grade par les agences de notation ou équivalent selon la société de gestion.
L'OPC pourra également être investi, à hauteur de 30% maximum de l'actif net en obligations spéculatives dites "à haut rendement" (High Yield) selon les agences de notation ou équivalent selon la société de gestion. Durant la période de constitution de l'OPC soit environ 6 mois à compter du lancement du Compartiment, la société de gestion pourra n'investir qu'en titres du marché monétaire.
L'OPC peut investir en OPC de toute classification respectant les 4 critères de l'article R214-13 du Comofi, à hauteur de 10% maximum de l'actif net.
L'investissement en OPC est uniquement réalisé dans des OPC qui investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC. Tous les OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Postérieurement au 29 novembre 2030, si les conditions de marché le permettent et après agrément de l'Autorité des marchés financiers, la stratégie de l'OPC sera reconduite pour une nouvelle durée de portage. Dans le cas contraire l'OPC sera dissous, fusionné avec un autre OPC, ou modifié après agrément de l'Autorité des marchés financiers. La société de gestion se réserve le droit, sous réserve de l'agrément de l'Autorité des marchés financiers, de liquider l'OPC de manière anticipée, lorsque la performance attendue sur la période restant à courir, est proche de celle du marché monétaire sur la période.
L'OPC sera fermé à la souscription le 31 décembre 2026, après cut-off.
A compter de cette date, seules pourront être transmises les souscriptions précédées d'un rachat effectuées le même jour pour un même nombre de parts, sur la même valeur liquidative et par un même porteur.
AVERTISSEMENT : Cet OPC peut investir 100% de son actif dans des obligations de faible qualité de crédit, vous avez donc un risque de crédit très élevé. Veuillez noter que le rendement cible de l'OPC pourrait être inférieur à l'inflation pendant la période jusqu'à l'échéance de la stratégie de l'OPC, auquel cas sont rendement réel serait négatif.

Affectation des sommes distribuables :
- Affectation du revenu net : Distribution et/ou Report
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 10h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition obligations et autres titres de créances internationaux et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi.

L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC nourricier et du Compartiment-Maître :
L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



Période de détention recommandée :
5 ans

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

• Risque lié aux dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et d'un indice de référence au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	*Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.*		
Tensions	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	6 860 €	6 880 €
	Rendement annuel moyen	-31,4%	-7,2%
Défavorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	8 380 €	8 980 €
	Rendement annuel moyen	-16,2%	-2,1%
Intermédiaire	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	10 120 €	9 870 €
	Rendement annuel moyen	1,2%	-0,3%
Favorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	11 950 €	13 220 €
	Rendement annuel moyen	19,5%	5,7%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/08/2017 - 31/08/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/06/2019 - 28/06/2024
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 - 31/03/2025

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	153 €	369 €
Incidence des coûts annuels (*)	1,5%	0,7% chaque année

() Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous*

sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,4% avant déduction des coûts et de -0,3% après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 100 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,54% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	53 €
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (5 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

Il existe dans , un dispositif de plafonnement des rachats ("Gates"). Veuillez vous référer au point 15 du prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :
Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS – 25, rue de Courcelles 75008 Paris France
Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr
Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».
Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.
Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestio

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers – 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site http://www.amf-france.org.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS
Lazard 2030

LAZARD FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Lazard 2030 - Part RC EUR
Code ISIN :	FR0013444924
Initiateur du PRIIPS :	LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web :	www.lazardfreresgestion.fr
Contact :	Appelez le +33 (0)1 44 13 01 79 pour de plus amples informations
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément :	LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés :	12/01/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Fonds Commun de Placement (FCP)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 10/12/2019 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein du Règlement.

Objectifs :
Le FCP est un Fonds nourricier de l'action NC EUR du Compartiment Lazard Credit 2030 de la Sicav Lazard Funds (ci-après le Compartiment-Maître) dont l'objectif de gestion vise à obtenir au moment de la souscription et sur un horizon de placement de 5 ans une performance nette de frais liée aux taux de rendements actuels des obligations de maturité 2030 en investissant principalement sur des titres à caractère investment grade. Cet objectif est fondé sur la réalisation de l'hypothèse d'une détention des parts du Compartiment sur toute la durée de placement recommandée et sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Compartiment. Ces hypothèses de marché comprennent un risque de défaut ou de dégradation de la notation d'un ou plusieurs émetteurs présents en portefeuille. Si ces risques se matérialisaient de manière plus importante que prévue dans les hypothèses du gestionnaire financier, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint. Le Compartiment pourra investir dans des obligations et autres titres de créances monétaires d'émetteurs privés ou publics et libellés en euro exclusivement, et auxquels l'actif net sera exposé en permanence entre 0% et 100%. Le Compartiment cherche à profiter de rendements actuariels jugés attractifs sur les obligations d'émetteurs privés. Le Compartiment n'investit que dans des obligations ou titres émis par des émetteurs dont le siège social est établi dans un pays membre de l'OCDE et/ou dans des émissions ou titres cotés sur une bourse de l'un de ces pays.
La performance du FCP pourra être inférieure à celle du Compartiment-Maître en raison notamment de ses propres frais de gestion.

Le FCP nourricier est investi à hauteur de 95% minimum de son actif net en actions NC EUR du Compartiment-Maître et, à titre accessoire, en liquidités.

Rappel de la politique d'investissement du Compartiment-Maître : La stratégie d'investissement de l'OPC repose principalement sur une gestion de type « portage » (achat des titres pour les détenir en portefeuille jusqu'à leur première date de maturité). Le gérant se laisse cependant la liberté de gérer le portefeuille par la vente ou l'achat de titres. Le taux de rotation de l'OPC sera en conséquence faible. Celui-ci est estimé en moyenne à 10% par an.

La fourchette de sensibilité sera 0/5,5.
La stratégie d'investissement consiste, à appliquer un filtre quantitatif qui permet d'isoler des obligations et des titres de créances monétaires qui correspondent à la stratégie d'investissement de l'OPC par leur première date de maturité finale ou de remboursement anticipé (31 décembre 2030). Pour construire son portefeuille le gérant procède à sa propre analyse qualitative des obligations. Il s'appuie également sur les notations des agences de notation sans se reposer exclusivement et mécaniquement sur celles-ci.
Le gérant pourra investir dans les obligations convertibles contingentes Additional Tier 1 (« Cocos Bonds ») à hauteur de 15% maximum de l'actif net.
L'OPC pourra investir jusqu'à 100% maximum dans des obligations et autres titres de créances monétaires d'émetteurs privés ou publics et libellés en euro exclusivement. L'OPC cherche à profiter de rendements actuariels jugés attractifs sur les obligations d'émetteurs privés. L'OPC n'investit que dans des obligations ou titres émis par des émetteurs dont le siège social est établi dans un pays membre de l'OCDE et/ou dans des émissions ou titres cotés sur une bourse de l'un de ces pays.
L'OPC sera investi jusqu'à 100% de l'actif net en obligations et instruments du marché monétaire notés investment grade par les agences de notation ou équivalent selon la société de gestion.
L'OPC pourra également être investi, à hauteur de 30% maximum de l'actif net en obligations spéculatives dites "à haut rendement" (High Yield) selon les agences de notation ou équivalent selon la société de gestion. Durant la période de constitution de l'OPC soit environ 6 mois à compter du lancement du Compartiment, la société de gestion pourra n'investir qu'en titres du marché monétaire.
L'OPC peut investir en OPC de toute classification respectant les 4 critères de l'article R214-13 du Comofi, à hauteur de 10% maximum de l'actif net.
L'investissement en OPC est uniquement réalisé dans des OPC qui investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC. Tous les OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Postérieurement au 29 novembre 2030, si les conditions de marché le permettent et après agrément de l'Autorité des marchés financiers, la stratégie de l'OPC sera reconduite pour une nouvelle durée de portage. Dans le cas contraire l'OPC sera dissous, fusionné avec un autre OPC, ou modifié après agrément de l'Autorité des marchés financiers. La société de gestion se réserve le droit, sous réserve de l'agrément de l'Autorité des marchés financiers, de liquider l'OPC de manière anticipée, lorsque la performance attendue sur la période restant à courir, est proche de celle du marché monétaire sur la période.
L'OPC sera fermé à la souscription le 31 décembre 2026, après cut-off.
A compter de cette date, seules pourront être transmises les souscriptions précédées d'un rachat effectuées le même jour pour un même nombre de parts, sur la même valeur liquidative et par un même porteur.
AVERTISSEMENT : Cet OPC peut investir 100% de son actif dans des obligations de faible qualité de crédit, vous avez donc un risque de crédit très élevé. Veuillez noter que le rendement cible de l'OPC pourrait être inférieur à l'inflation pendant la période jusqu'à l'échéance de la stratégie de l'OPC, auquel cas sont rendement réel serait négatif.

Affectation des sommes distribuables :
- Affectation du revenu net : Capitalisation
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 10h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition obligations et autres titres de créances internationaux et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi.

L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC nourricier et du Compartiment-Maître :
L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



Période de détention recommandée :
5 ans

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

• Risque lié aux dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et d'un indice de référence au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	*Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.*		
Tensions	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	7 210 €	7 340 €
	Rendement annuel moyen	-27,9%	-6,0%
Défavorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	8 640 €	9 670 €
	Rendement annuel moyen	-13,6%	-0,7%
Intermédiaire	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	10 290 €	10 860 €
	Rendement annuel moyen	2,9%	1,7%
Favorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	12 090 €	13 410 €
	Rendement annuel moyen	20,9%	6,0%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2017 - 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/01/2017 - 31/01/2022
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 - 31/03/2025

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	193 €	620 €
Incidence des coûts annuels (*)	1,9%	1,2% chaque année

() Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous*

sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,9% avant déduction des coûts et de 1,7% après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 100 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,94% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	93 €
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (5 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

Il existe dans , un dispositif de plafonnement des rachats ("Gates"). Veuillez vous référer au point 15 du prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :
Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS – 25, rue de Courcelles 75008 Paris France
Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr
Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».
Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.
Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestio

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers – 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site http://www.amf-france.org.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS
Lazard 2030

LAZARD FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Lazard 2030 - Part RD EUR
Code ISIN :	FR0013444932
Initiateur du PRIIPS :	LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web :	www.lazardfreresgestion.fr
Contact :	Appelez le +33 (0)1 44 13 01 79 pour de plus amples informations
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément :	LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés :	12/01/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Fonds Commun de Placement (FCP)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 10/12/2019 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein du Règlement.

Objectifs :
Le FCP est un Fonds nourricier de l'action NC EUR du Compartiment Lazard Credit 2030 de la Sicav Lazard Funds (ci-après le Compartiment-Maître) dont l'objectif de gestion vise à obtenir au moment de la souscription et sur un horizon de placement de 5 ans une performance nette de frais liée aux taux de rendements actuels des obligations de maturité 2030 en investissant principalement sur des titres à caractère investment grade. Cet objectif est fondé sur la réalisation de l'hypothèse d'une détention des parts du Compartiment sur toute la durée de placement recommandée et sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Compartiment. Ces hypothèses de marché comprennent un risque de défaut ou de dégradation de la notation d'un ou plusieurs émetteurs présents en portefeuille. Si ces risques se matérialisaient de manière plus importante que prévue dans les hypothèses du gestionnaire financier, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint. Le Compartiment pourra investir dans des obligations et autres titres de créances monétaires d'émetteurs privés ou publics et libellés en euro exclusivement, et auxquels l'actif net sera exposé en permanence entre 0% et 100%. Le Compartiment cherche à profiter de rendements actuariels jugés attractifs sur les obligations d'émetteurs privés. Le Compartiment n'investit que dans des obligations ou titres émis par des émetteurs dont le siège social est établi dans un pays membre de l'OCDE et/ou dans des émissions ou titres cotés sur une bourse de l'un de ces pays.
La performance du FCP pourra être inférieure à celle du Compartiment-Maître en raison notamment de ses propres frais de gestion.

Le FCP nourricier est investi à hauteur de 95% minimum de son actif net en actions NC EUR du Compartiment-Maître et, à titre accessoire, en liquidités.

Rappel de la politique d'investissement du Compartiment-Maître : La stratégie d'investissement de l'OPC repose principalement sur une gestion de type « portage » (achat des titres pour les détenir en portefeuille jusqu'à leur première date de maturité). Le gérant se laisse cependant la liberté de gérer le portefeuille par la vente ou l'achat de titres. Le taux de rotation de l'OPC sera en conséquence faible. Celui-ci est estimé en moyenne à 10% par an.

La fourchette de sensibilité sera 0/5,5.
La stratégie d'investissement consiste, à appliquer un filtre quantitatif qui permet d'isoler des obligations et des titres de créances monétaires qui correspondent à la stratégie d'investissement de l'OPC par leur première date de maturité finale ou de remboursement anticipé (31 décembre 2030). Pour construire son portefeuille le gérant procède à sa propre analyse qualitative des obligations. Il s'appuie également sur les notations des agences de notation sans se reposer exclusivement et mécaniquement sur celles-ci.
Le gérant pourra investir dans les obligations convertibles contingentes Additional Tier 1 (« Cocos Bonds ») à hauteur de 15% maximum de l'actif net.
L'OPC pourra investir jusqu'à 100% maximum dans des obligations et autres titres de créances monétaires d'émetteurs privés ou publics et libellés en euro exclusivement. L'OPC cherche à profiter de rendements actuariels jugés attractifs sur les obligations d'émetteurs privés. L'OPC n'investit que dans des obligations ou titres émis par des émetteurs dont le siège social est établi dans un pays membre de l'OCDE et/ou dans des émissions ou titres cotés sur une bourse de l'un de ces pays.
L'OPC sera investi jusqu'à 100% de l'actif net en obligations et instruments du marché monétaire notés investment grade par les agences de notation ou équivalent selon la société de gestion.
L'OPC pourra également être investi, à hauteur de 30% maximum de l'actif net en obligations spéculatives dites "à haut rendement" (High Yield) selon les agences de notation ou équivalent selon la société de gestion. Durant la période de constitution de l'OPC soit environ 6 mois à compter du lancement du Compartiment, la société de gestion pourra n'investir qu'en titres du marché monétaire.
L'OPC peut investir en OPC de toute classification respectant les 4 critères de l'article R214-13 du Comofi, à hauteur de 10% maximum de l'actif net.
L'investissement en OPC est uniquement réalisé dans des OPC qui investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC. Tous les OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Postérieurement au 29 novembre 2030, si les conditions de marché le permettent et après agrément de l'Autorité des marchés financiers, la stratégie de l'OPC sera reconduite pour une nouvelle durée de portage. Dans le cas contraire l'OPC sera dissous, fusionné avec un autre OPC, ou modifié après agrément de l'Autorité des marchés financiers. La société de gestion se réserve le droit, sous réserve de l'agrément de l'Autorité des marchés financiers, de liquider l'OPC de manière anticipée, lorsque la performance attendue sur la période restant à courir, est proche de celle du marché monétaire sur la période.
L'OPC sera fermé à la souscription le 31 décembre 2026, après cut-off.
A compter de cette date, seules pourront être transmises les souscriptions précédées d'un rachat effectuées le même jour pour un même nombre de parts, sur la même valeur liquidative et par un même porteur.
AVERTISSEMENT : Cet OPC peut investir 100% de son actif dans des obligations de faible qualité de crédit, vous avez donc un risque de crédit très élevé. Veuillez noter que le rendement cible de l'OPC pourrait être inférieur à l'inflation pendant la période jusqu'à l'échéance de la stratégie de l'OPC, auquel cas sont rendement réel serait négatif.

Affectation des sommes distribuables :
- Affectation du revenu net : Distribution et/ou Report
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 10h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition obligations et autres titres de créances internationaux et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi.

L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC nourricier et du Compartiment-Maître :
L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



Période de détention recommandée :
5 ans

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

• Risque lié aux dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et d'un indice de référence au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	*Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.*		
Tensions	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	7 170 €	7 330 €
	Rendement annuel moyen	-28,3%	-6,0%
Défavorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	8 490 €	9 290 €
	Rendement annuel moyen	-15,1%	-1,5%
Intermédiaire	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	10 200 €	10 270 €
	Rendement annuel moyen	2,0%	0,5%
Favorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	11 990 €	13 310 €
	Rendement annuel moyen	19,9%	5,9%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/08/2017 - 31/08/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/01/2020 - 31/01/2025
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 - 31/03/2025

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	193 €	592 €
Incidence des coûts annuels (*)	1,9%	1,1% chaque année

() Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous*

sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,6% avant déduction des coûts et de 0,5% après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 100 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,94% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	93 €
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (5 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

Il existe dans , un dispositif de plafonnement des rachats ("Gates"). Veuillez vous référer au point 15 du prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :
Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS – 25, rue de Courcelles 75008 Paris France
Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr
Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».
Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.
Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestio

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers – 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site http://www.amf-france.org.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS
Lazard 2030

LAZARD FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Lazard 2030 - Part EC EUR
Code ISIN :	FR0013464146
Initiateur du PRIIPS :	LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web :	www.lazardfreresgestion.fr
Contact :	Appelez le +33 (0)1 44 13 01 79 pour de plus amples informations
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément :	LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés :	12/01/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Fonds Commun de Placement (FCP)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 10/12/2019 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein du Règlement.

Objectifs :
Le FCP est un Fonds nourricier de l'action NC EUR du Compartiment Lazard Credit 2030 de la Sicav Lazard Funds (ci-après le Compartiment-Maître) dont l'objectif de gestion vise à obtenir au moment de la souscription et sur un horizon de placement de 5 ans une performance nette de frais liée aux taux de rendements actuels des obligations de maturité 2030 en investissant principalement sur des titres à caractère investment grade. Cet objectif est fondé sur la réalisation de l'hypothèse d'une détention des parts du Compartiment sur toute la durée de placement recommandée et sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Compartiment. Ces hypothèses de marché comprennent un risque de défaut ou de dégradation de la notation d'un ou plusieurs émetteurs présents en portefeuille. Si ces risques se matérialisaient de manière plus importante que prévue dans les hypothèses du gestionnaire financier, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint. Le Compartiment pourra investir dans des obligations et autres titres de créances monétaires d'émetteurs privés ou publics et libellés en euro exclusivement, et auxquels l'actif net sera exposé en permanence entre 0% et 100%. Le Compartiment cherche à profiter de rendements actuariels jugés attractifs sur les obligations d'émetteurs privés. Le Compartiment n'investit que dans des obligations ou titres émis par des émetteurs dont le siège social est établi dans un pays membre de l'OCDE et/ou dans des émissions ou titres cotés sur une bourse de l'un de ces pays.
La performance du FCP pourra être inférieure à celle du Compartiment-Maître en raison notamment de ses propres frais de gestion.

Le FCP nourricier est investi à hauteur de 95% minimum de son actif net en actions NC EUR du Compartiment-Maître et, à titre accessoire, en liquidités.

Rappel de la politique d'investissement du Compartiment-Maître : La stratégie d'investissement de l'OPC repose principalement sur une gestion de type « portage » (achat des titres pour les détenir en portefeuille jusqu'à leur première date de maturité). Le gérant se laisse cependant la liberté de gérer le portefeuille par la vente ou l'achat de titres. Le taux de rotation de l'OPC sera en conséquence faible. Celui-ci est estimé en moyenne à 10% par an.

La fourchette de sensibilité sera 0/5,5.
La stratégie d'investissement consiste, à appliquer un filtre quantitatif qui permet d'isoler des obligations et des titres de créances monétaires qui correspondent à la stratégie d'investissement de l'OPC par leur première date de maturité finale ou de remboursement anticipé (31 décembre 2030). Pour construire son portefeuille le gérant procède à sa propre analyse qualitative des obligations. Il s'appuie également sur les notations des agences de notation sans se reposer exclusivement et mécaniquement sur celles-ci.
Le gérant pourra investir dans les obligations convertibles contingentes Additional Tier 1 (« Cocos Bonds ») à hauteur de 15% maximum de l'actif net.
L'OPC pourra investir jusqu'à 100% maximum dans des obligations et autres titres de créances monétaires d'émetteurs privés ou publics et libellés en euro exclusivement. L'OPC cherche à profiter de rendements actuariels jugés attractifs sur les obligations d'émetteurs privés. L'OPC n'investit que dans des obligations ou titres émis par des émetteurs dont le siège social est établi dans un pays membre de l'OCDE et/ou dans des émissions ou titres cotés sur une bourse de l'un de ces pays.
L'OPC sera investi jusqu'à 100% de l'actif net en obligations et instruments du marché monétaire notés investment grade par les agences de notation ou équivalent selon la société de gestion.
L'OPC pourra également être investi, à hauteur de 30% maximum de l'actif net en obligations spéculatives dites "à haut rendement" (High Yield) selon les agences de notation ou équivalent selon la société de gestion. Durant la période de constitution de l'OPC soit environ 6 mois à compter du lancement du Compartiment, la société de gestion pourra n'investir qu'en titres du marché monétaire.
L'OPC peut investir en OPC de toute classification respectant les 4 critères de l'article R214-13 du Comofi, à hauteur de 10% maximum de l'actif net.
L'investissement en OPC est uniquement réalisé dans des OPC qui investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC. Tous les OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Postérieurement au 29 novembre 2030, si les conditions de marché le permettent et après agrément de l'Autorité des marchés financiers, la stratégie de l'OPC sera reconduite pour une nouvelle durée de portage. Dans le cas contraire l'OPC sera dissous, fusionné avec un autre OPC, ou modifié après agrément de l'Autorité des marchés financiers. La société de gestion se réserve le droit, sous réserve de l'agrément de l'Autorité des marchés financiers, de liquider l'OPC de manière anticipée, lorsque la performance attendue sur la période restant à courir, est proche de celle du marché monétaire sur la période.
L'OPC sera fermé à la souscription le 31 décembre 2026, après cut-off.
A compter de cette date, seules pourront être transmises les souscriptions précédées d'un rachat effectuées le même jour pour un même nombre de parts, sur la même valeur liquidative et par un même porteur.
AVERTISSEMENT : Cet OPC peut investir 100% de son actif dans des obligations de faible qualité de crédit, vous avez donc un risque de crédit très élevé. Veuillez noter que le rendement cible de l'OPC pourrait être inférieur à l'inflation pendant la période jusqu'à l'échéance de la stratégie de l'OPC, auquel cas sont rendement réel serait négatif.

Les parts EC EUR et ED EUR sont fermées à la souscription depuis le 28 février 2020. Depuis cette date, seules peuvent être transmises les souscriptions précédées d'un rachat effectuées le même jour pour un même nombre de parts, sur la même valeur liquidative et par un même porteur.
Affectation des sommes distribuables :
- Affectation du revenu net : Capitalisation
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 10h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition obligations et autres titres de créances internationaux et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi. L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC nourricier et du Compartiment-Maître :
L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



Période de détention recommandée :
5 ans

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

• Risque lié aux dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et d'un indice de référence au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	*Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.*		
Tensions	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	7 210 €	7 340 €
	Rendement annuel moyen	-27,9%	-6,0%
Défavorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	8 710 €	9 900 €
	Rendement annuel moyen	-12,9%	-0,2%
Intermédiaire	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	10 300 €	11 270 €
	Rendement annuel moyen	3,0%	2,4%
Favorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	12 210 €	13 530 €
	Rendement annuel moyen	22,1%	6,2%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2017 - 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2016 - 31/03/2021
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 - 31/03/2025

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	153 €	408 €

Incidence des coûts annuels (*)	1,5%	0,8% chaque année

() Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,2% avant déduction des coûts et de 2,4% après cette déduction.*

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 100 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,54% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	53 €
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (5 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

Il existe dans , un dispositif de plafonnement des rachats ("Gates"). Veuillez vous référer au point 15 du prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :
Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS – 25, rue de Courcelles 75008 Paris France
Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr
Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».
Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.
Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestio

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers – 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site http://www.amf-france.org.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS
Lazard 2030

LAZARD FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Lazard 2030 - Part ED EUR
Code ISIN :	FR0013464153
Initiateur du PRIIPS :	LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web :	www.lazardfreresgestion.fr
Contact :	Appelez le +33 (0)1 44 13 01 79 pour de plus amples informations
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément :	LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés :	12/01/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Fonds Commun de Placement (FCP)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 10/12/2019 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein du Règlement.

Objectifs :
Le FCP est un Fonds nourricier de l'action NC EUR du Compartiment Lazard Credit 2030 de la Sicav Lazard Funds (ci-après le Compartiment-Maître) dont l'objectif de gestion vise à obtenir au moment de la souscription et sur un horizon de placement de 5 ans une performance nette de frais liée aux taux de rendements actuels des obligations de maturité 2030 en investissant principalement sur des titres à caractère investment grade. Cet objectif est fondé sur la réalisation de l'hypothèse d'une détention des parts du Compartiment sur toute la durée de placement recommandée et sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Compartiment. Ces hypothèses de marché comprennent un risque de défaut ou de dégradation de la notation d'un ou plusieurs émetteurs présents en portefeuille. Si ces risques se matérialisaient de manière plus importante que prévue dans les hypothèses du gestionnaire financier, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint. Le Compartiment pourra investir dans des obligations et autres titres de créances monétaires d'émetteurs privés ou publics et libellés en euro exclusivement, et auxquels l'actif net sera exposé en permanence entre 0% et 100%. Le Compartiment cherche à profiter de rendements actuariels jugés attractifs sur les obligations d'émetteurs privés. Le Compartiment n'investit que dans des obligations ou titres émis par des émetteurs dont le siège social est établi dans un pays membre de l'OCDE et/ou dans des émissions ou titres cotés sur une bourse de l'un de ces pays.
La performance du FCP pourra être inférieure à celle du Compartiment-Maître en raison notamment de ses propres frais de gestion.

Le FCP nourricier est investi à hauteur de 95% minimum de son actif net en actions NC EUR du Compartiment-Maître et, à titre accessoire, en liquidités.

Rappel de la politique d'investissement du Compartiment-Maître : La stratégie d'investissement de l'OPC repose principalement sur une gestion de type « portage » (achat des titres pour les détenir en portefeuille jusqu'à leur première date de maturité). Le gérant se laisse cependant la liberté de gérer le portefeuille par la vente ou l'achat de titres. Le taux de rotation de l'OPC sera en conséquence faible. Celui-ci est estimé en moyenne à 10% par an.

La fourchette de sensibilité sera 0/5,5.
La stratégie d'investissement consiste, à appliquer un filtre quantitatif qui permet d'isoler des obligations et des titres de créances monétaires qui correspondent à la stratégie d'investissement de l'OPC par leur première date de maturité finale ou de remboursement anticipé (31 décembre 2030). Pour construire son portefeuille le gérant procède à sa propre analyse qualitative des obligations. Il s'appuie également sur les notations des agences de notation sans se reposer exclusivement et mécaniquement sur celles-ci.
Le gérant pourra investir dans les obligations convertibles contingentes Additional Tier 1 (« Cocos Bonds ») à hauteur de 15% maximum de l'actif net.
L'OPC pourra investir jusqu'à 100% maximum dans des obligations et autres titres de créances monétaires d'émetteurs privés ou publics et libellés en euro exclusivement. L'OPC cherche à profiter de rendements actuariels jugés attractifs sur les obligations d'émetteurs privés. L'OPC n'investit que dans des obligations ou titres émis par des émetteurs dont le siège social est établi dans un pays membre de l'OCDE et/ou dans des émissions ou titres cotés sur une bourse de l'un de ces pays.
L'OPC sera investi jusqu'à 100% de l'actif net en obligations et instruments du marché monétaire notés investment grade par les agences de notation ou équivalent selon la société de gestion.
L'OPC pourra également être investi, à hauteur de 30% maximum de l'actif net en obligations spéculatives dites "à haut rendement" (High Yield) selon les agences de notation ou équivalent selon la société de gestion. Durant la période de constitution de l'OPC soit environ 6 mois à compter du lancement du Compartiment, la société de gestion pourra n'investir qu'en titres du marché monétaire.
L'OPC peut investir en OPC de toute classification respectant les 4 critères de l'article R214-13 du Comofi, à hauteur de 10% maximum de l'actif net.
L'investissement en OPC est uniquement réalisé dans des OPC qui investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC. Tous les OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Postérieurement au 29 novembre 2030, si les conditions de marché le permettent et après agrément de l'Autorité des marchés financiers, la stratégie de l'OPC sera reconduite pour une nouvelle durée de portage. Dans le cas contraire l'OPC sera dissous, fusionné avec un autre OPC, ou modifié après agrément de l'Autorité des marchés financiers. La société de gestion se réserve le droit, sous réserve de l'agrément de l'Autorité des marchés financiers, de liquider l'OPC de manière anticipée, lorsque la performance attendue sur la période restant à courir, est proche de celle du marché monétaire sur la période.
L'OPC sera fermé à la souscription le 31 décembre 2026, après cut-off.
A compter de cette date, seules pourront être transmises les souscriptions précédées d'un rachat effectuées le même jour pour un même nombre de parts, sur la même valeur liquidative et par un même porteur.
AVERTISSEMENT : Cet OPC peut investir 100% de son actif dans des obligations de faible qualité de crédit, vous avez donc un risque de crédit très élevé. Veuillez noter que le rendement cible de l'OPC pourrait être inférieur à l'inflation pendant la période jusqu'à l'échéance de la stratégie de l'OPC, auquel cas sont rendement réel serait négatif.

Les parts EC EUR et ED EUR sont fermées à la souscription depuis le 28 février 2020. Depuis cette date, seules peuvent être transmises les souscriptions précédées d'un rachat effectuées le même jour pour un même nombre de parts, sur la même valeur liquidative et par un même porteur.
Affectation des sommes distribuables :
- Affectation du revenu net : Distribution et/ou Report
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 10h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition obligations et autres titres de créances internationaux et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi. L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC nourricier et du Compartiment-Maître :
L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



Période de détention recommandée :
5 ans

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

• Risque lié aux dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et d'un indice de référence au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	*Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.*		
Tensions	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	6 720 €	6 770 €
	Rendement annuel moyen	-32,8%	-7,5%
Défavorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	8 370 €	8 990 €
	Rendement annuel moyen	-16,3%	-2,1%
Intermédiaire	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	10 130 €	9 890 €
	Rendement annuel moyen	1,3%	-0,2%
Favorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	11 950 €	13 230 €
	Rendement annuel moyen	19,5%	5,8%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/08/2017 - 31/08/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/06/2019 - 28/06/2024
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 - 31/03/2025

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	153 €	370 €

Incidence des coûts annuels (*)	1,5%	0,7% chaque année

() Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,5% avant déduction des coûts et de -0,2% après cette déduction.*

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 100 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,54% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	53 €
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (5 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

Il existe dans , un dispositif de plafonnement des rachats ("Gates"). Veuillez vous référer au point 15 du prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :
Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS – 25, rue de Courcelles 75008 Paris France
Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr
Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».
Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.
Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestio

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers – 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site http://www.amf-france.org.

Communication périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Lazard 2030

Identifiant d'entité juridique : 9695001672QKIDA4Q543

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des bonnes pratiques de gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ Oui

☒ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : %

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : %

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 60,49% d'investissements durables

- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques (E/S) mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement, de l'analyse des titres et du processus d'intégration ESG décrit ci-dessous, les caractéristiques environnementales suivantes :

Politique environnementale :
• Intégration par les entreprises des facteurs environnementaux adaptés au secteur, à l'implantation géographique et à tout autre facteur matériel pertinent
• Élaboration d'une stratégie et d'un système de management environnemental
• Élaboration d'une stratégie climatique

Maîtrise des impacts environnementaux :
• Limitation et adaptation au réchauffement climatique
• Gestion responsable de l'eau et des déchets
• Préservation de la biodiversité

Gestion de l'impact environnemental des produits et services :
• Écoconception des produits et services
• Innovation environnementale

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

ainsi que les caractéristiques sociales suivantes :

Respect des droits humains :
• Prévention des situations de violations des droits humains
• Respect du droit à la sûreté et à la sécurité des personnes
• Respect de la vie privée et protection des données

Gestion des ressources humaines :
• Dialogue social constructif
• Formation et gestion des carrières favorables au développement humain
• Promotion de la diversité
• Santé, sécurité et bien-être au travail

Gestion de la chaîne de valeur :
• Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement
• Qualité, sécurité et traçabilité des produits

Ce produit n'utilise pas d'indice spécifique pour déterminer son alignement aux caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par ce produit est mesurée par des indicateurs de durabilité. Leur description figure ci-dessous.

Au niveau de la valorisation dans le modèle d'analyse interne :
L'analyse ESG des titres détenus en direct se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne. À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne.

Cette note résulte d'une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du Conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...).

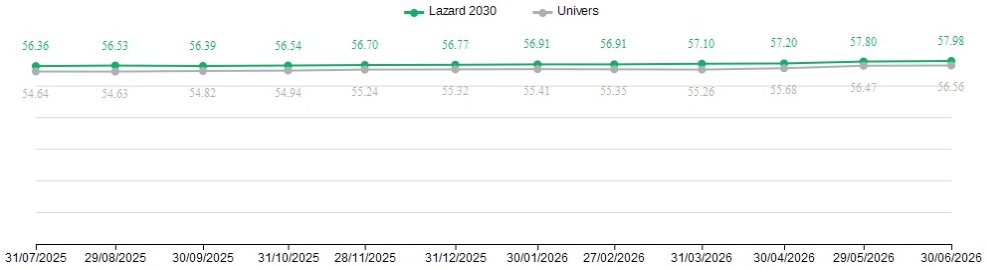
Chaque pilier E, S et G est noté entre 1 et 5 à partir d'au minimum cinq indicateurs-clés pertinents par dimension.

Ces notations ESG internes sont intégrées aux modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion actions et au processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

Au niveau du contrôle des éléments de la stratégie d'investissement avec un prestataire de données externe :
De plus, pour confirmer la robustesse du modèle interne, les analystes-gestionnaires en charge de la gestion comparent la notation ESG moyenne du portefeuille à celle de son univers ESG de référence.

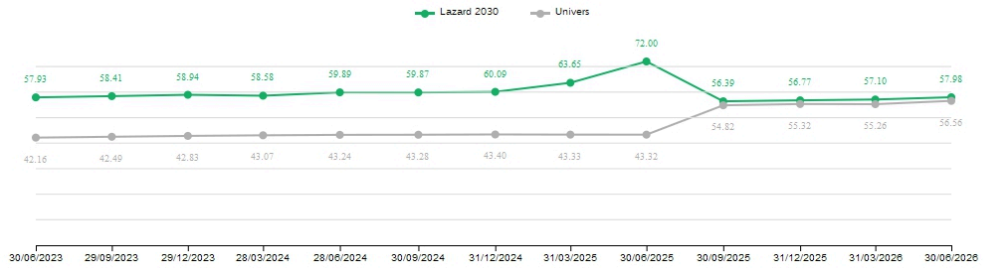
La méthodologie utilisée pour calculer les indicateurs figure dans la notice méthodologique ESG disponible sur le site Internet de la société de gestion.

Évolution du score ESG



L'univers ESG de référence du portefeuille est :
70% ER00 + 30% HE00

... et par rapport aux périodes précédentes ?



Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-il contribué ?

La définition de l'investissement durable au sens de SFDR se fonde sur la sélection d'indicateurs qui manifestent d'une contribution substantielle à un ou plusieurs objectifs en matière environnementale ou sociale, étant entendu que ces investissements ne doivent pas causer de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Les indicateurs environnementaux retenus sont les suivants :
- Empreinte carbone (PAI 2)
- Intensité carbone (PAI 3)
- Augmentation implicite de température (ITR)
- Nombre de brevets « bas carbone » détenus

Les indicateurs en matière sociale retenus sont les suivants :
- % de femmes dans le management exécutif
- Nombre d'heures de formation pour les employés
- Couverture des avantages sociaux
- Politiques de diversité par le management

La contribution substantielle se mesure par l'application de seuils par indicateur.

Le tableau ci-dessous présente les règles (objectifs) fixées pour chaque indicateur ainsi que le résultat obtenu sur la période écoulée. Le résultat est la part moyenne du portefeuille investi dans les entreprises respectant ces critères, calculée sur une base trimestrielle. La part moyenne est calculée selon les positions moyennes constatées sur la période écoulée, couplées avec les données extra-financières en date de valeur de fin de période.

	Règle	Part moyenne du portefeuille
Empreinte carbone en M	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	6,94%
Intensité carbone	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	13,26%
Augmentation température implicite	≤2°C	40,92%
Nombre de brevets bas carbone	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	10,02%
Alignement à la Taxinomie européenne	Supérieur ou égal à 10%	9,26%
Approbation de la trajectoire par SBTi	Trajectoire et ses objectifs climatiques approuvés par la Science Based Targets initiative	24,87%
% femmes dans le management exécutif	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	11,60%
Nombre heures de formation pour les salariés	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	4,54%
Couverture des avantages sociaux	Voir présentation investissement durable www.lazardfreresgestion.fr	2,73%
Politiques de diversité par le management	Voir présentation www.lazardfreresgestion.fr	27,58%

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'absence de préjudice important est évaluée sur la base de l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR. En cas de couverture insuffisante de l'univers d'investissement pour certains indicateurs, des critères de substitution peuvent être exceptionnellement utilisés. Cette substitution est soumise au contrôle indépendant du département des Risques et de la Conformité. Les indicateurs de substitution sont également présentés sur le site internet de Lazard Frères Gestion à la rubrique "méthodologie de l'investissement durable" : www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR/Notre-approche_147.html#section05."

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs des principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI) sont pris en compte à deux niveaux :
• d'une part, ils sont intégrés à l'analyse interne de chaque titre suivi, effectuée par nos analystes-gestionnaires dans les grilles internes d'analyse ESG.
• de plus, ils sont utilisés pour évaluer la part d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le respect de garanties minimales en matière de droits du travail et de droits de l'homme (principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail est un indicateur clé pour vérifier que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Nous vérifions donc si l'entreprise applique une politique de due diligence en matière de droits du travail selon les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (PAI 10) dans le cadre de notre process DNSH. Nous nous assurons également que les investissements réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en suivant une note de gouvernance d'un fournisseur de donnée et la note interne sur le pilier Gouvernance.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer du préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le modèle propriétaire d'analyse ESG des entreprises présentes en portefeuille prend en compte l'ensemble des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité (PAI).

Ces indicateurs sont intégrés aux grilles internes qui permettent la notation ESG du titre, prise en compte dans les modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion Actions et dans le processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

De plus, comme précisé ci-dessus, l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR est pris en compte dans la définition de l'investissement durable.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

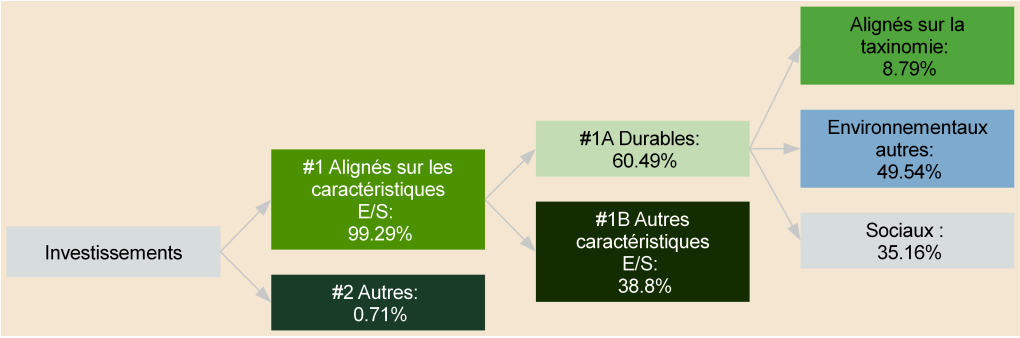
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
Du 01/07/2025 au 30/06/2026

Investissements les plus importants		Secteur	Pourcentage d'actifs	Pays
1	LAZARD CREDIT 2030 - PART PC EUR	OPC	48,28%	FRANCE
2	GRAND CITY PROPERTIES 4.375% 09-01-30	ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES	0,85%	LUXEMBOURG
3	PIRAEUS 24-18/09/2035 FRN	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	0,83%	GRÈCE
4	ARKEMA 4.25% 20-05-30 EMTN	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	0,83%	FRANCE

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation d'actifs ?



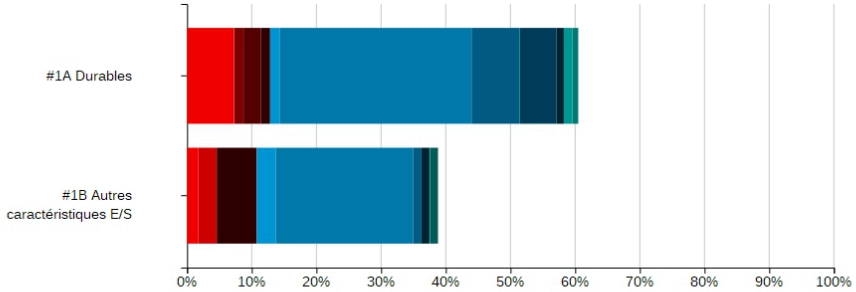
La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restant du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :
- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales non considérés comme des investissements durables.

Un investissement est considéré comme durable s'il respecte au moins une des règles présentées plus haut. Une entreprise peut ainsi être considérée comme durable au plan environnemental tout comme au plan social.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?



	#1A Durables	#1B Autres caractéristiques E/S
Industrie manufacturière	7.29%	1.75%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0.02%	2.83%
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0.01%	0.01%
Construction	1.41%	
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	2.72%	
Transports et entreposage	1.40%	6.19%
Hébergement et restauration		
Information et communication	1.46%	2.92%
Activités financières et d'assurance	29.67%	21.23%
Activités immobilières	7.46%	1.32%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	5.71%	
Activités de services administratifs et de soutien	1.10%	1.23%
Administration publique		0.07%
Santé humaine et action sociale	1.31%	
Arts, spectacles et activités récréatives	0.92%	
Autres activités de services		1.22%
OPC		
Secteur inconnu		0.04%

L'exposition au secteur des combustibles fossiles était de 9,68% en moyenne sur la période.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

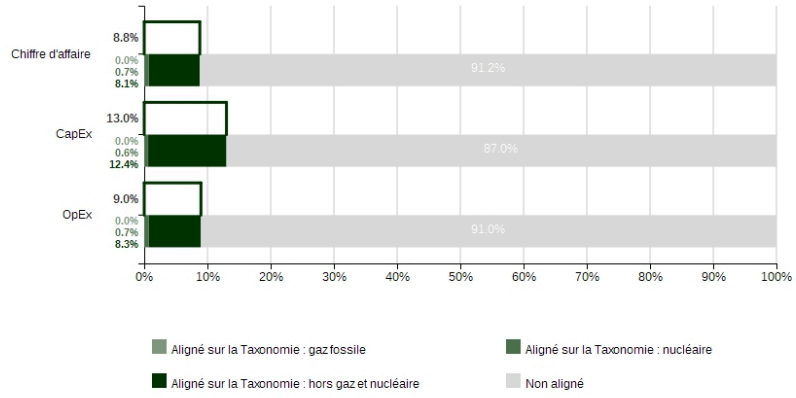
☒ Oui :

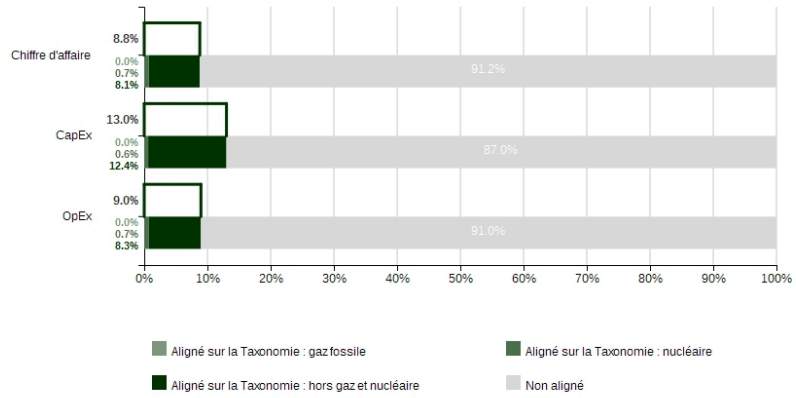
☒ Dans le gaz fossile ☒ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du chiffre d'affaires pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





* Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions souveraines.

Le calcul des pourcentages d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE se base sur des données estimées.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités transitoires ou habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes précédentes ?

Non applicable

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE est de 49,54%.

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs environnementaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La part d'investissements durables sur le plan social est de 35,16%.

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs sociaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « autres » est principalement composée d'OPC monétaires et de liquidités. Sur la période écoulée, la poche « autres » représentait en moyenne 0,71%.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les éléments contraignants utilisés dans le cadre de la stratégie d'investissement pour atteindre les objectifs environnementaux et sociaux promus par ce produit couvrent, pour les titres en direct en portefeuille :

- Le taux d'analyse extra-financière
Le taux d'analyse extra-financière des investissements en titres vifs du produit est, en fonction des catégories d'investissements du produit, supérieur à :

- 90 % pour les obligations émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays "développés", les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit investment grade, la dette souveraine émises par des pays développés ;

- 75% pour les obligations émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays "émergents", les actions émises par des petites et moyennes capitalisations, les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield et la dette souveraine émise par des pays "émergents".

Au cours de la période écoulée, le taux d'analyse extra-financière a été en moyenne de 99,29%.

Ces taux s'entendent en pourcentage de l'actif total en pourcentage de l'actif total à l'exclusion des obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics et des liquidités détenues à titre accessoire, et des actifs solidaires.

- La notation ESG moyenne du portefeuille

Les analystes-gestionnaires s'assurent que la notation moyenne pondérée ESG du portefeuille soit supérieure à celle de la moyenne de l'univers de référence en utilisant le référentiel de notation extra-financière de SFJ Technologies et ISS ESG

L'univers ESG de référence du portefeuille est :
70% ER00 + 30% HE00

De plus, la société de gestion procède à des exclusions en amont des investissements :
- Exclusions normatives relatives aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes biologiques et chimiques) et aux violations du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Exclusions sectorielles (tabac et charbon thermique).
- Exclusions géographiques (paradis fiscaux de la liste GAFI).

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier a les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

LAZARD CREDIT 2030

COMPTES INTERMÉDIAIRES
30/06/2026

Bilan Actif au 30/06/2026 en EUR	30/06/2026	30/09/2025
Immobilisations corporelles nettes	**0.00**	**0.00**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	**0.00**	**0.00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0.00	0.00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0.00	0.00
Obligations convertibles en actions (B)	**0.00**	**0.00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0.00	0.00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0.00	0.00
Obligations et valeurs assimilées (C)	**166 778 893,16**	**85 545 728,55**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	166 778 893,16	85 545 728,55
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0.00	0.00
Titres de créances (D)	**0.00**	**0.00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0.00	0.00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0.00	0.00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**3 315 274,50**	**2 145 170,25**
OPCVM	3 315 274,50	2 145 170,25
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0.00	0.00
Autres OPC et fonds d'investissements	0.00	0.00
Dépôts (F)	**0.00**	**0.00**
Instruments financiers à terme (G)	**0.00**	**0.00**
Opérations temporaires sur titres (H)	**0.00**	**0.00**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0.00	0.00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0.00	0.00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0.00	0.00
Titres financiers empruntés	0.00	0.00
Titres financiers donnés en pension	0.00	0.00
Autres opérations temporaires	0.00	0.00
Prêts (I) (*)	**0.00**	**0.00**
Autres actifs éligibles (J)	**0.00**	**0.00**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**170 094 167,66**	**87 690 898,80**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**85 710,98**	**102 568,14**
Comptes financiers	**1 006 662,48**	**496 368,95**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**1 092 373,46**	**598 937,09**
Total de l'actif I+II	**171 186 541,12**	**88 289 835,89**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/06/2026 en EUR	30/06/2026	30/09/2025
Capitaux propres :		
Capital	165 215 070,32	83 671 036,85
Report à nouveau sur revenu net	342,02	443,10
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	90 153,84	0.00
Résultat net de l'exercice	2 670 258,91	3 386 309,28
Capitaux propres I	**167 975 825,09**	**87 057 789,23**
Passifs de financement II (*)	**0.00**	**0.00**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**167 975 825,09**	**87 057 789,23**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**0.00**	**0.00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0.00	0.00
Opérations temporaires sur titres financiers	0.00	0.00
Instruments financiers à terme (B)	**0.00**	**0.00**
Emprunts (C) (*)	**0.00**	**0.00**
Autres passifs éligibles (D)	**0.00**	**0.00**
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**0.00**	**0.00**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	3 210 716,03	1 232 046,66
Concours bancaires	0.00	0.00
Sous-total autres passifs IV	**3 210 716,03**	**1 232 046,66**
Total Passifs : I+II+III+IV	**171 186 541,12**	**88 289 835,89**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/06/2026 en EUR	30/06/2026	30/09/2025
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	0.00	0.00
Produits sur obligations	3 897 371,67	2 068 677,91
Produits sur titres de créances	0.00	12 506,98
Produits sur parts d'OPC	0.00	0.00
Produits sur instruments financiers à terme	0.00	0.00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0.00	0.00
Produits sur prêts et créances	0.00	0.00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0.00	0.00
Autres produits financiers	7 831,08	5 070,51
Sous-total produits sur opérations financières	**3 905 202,75**	**2 086 255,40**
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0.00	0.00
Charges sur instruments financiers à terme	0.00	0.00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0.00	0.00
Charges sur emprunts	0.00	0.00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0.00	0.00
Charges sur passifs de financement	0.00	0.00
Autres charges financières	0.00	0.00
Sous-total charges sur opérations financières	**0.00**	**0.00**
Total revenus financiers nets (A)	**3 905 202,75**	**2 086 255,40**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0.00	0.00
Versements en garantie de capital ou de performance	0.00	0.00
Autres produits	0.00	0.00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-449 668,63	-243 897,44
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0.00	0.00
Impôts et taxes	0.00	0.00
Autres charges	0.00	0.00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-449 668,63**	**-243 897,44**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**3 455 534,12**	**1 842 357,96**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**486 932,02**	**385 530,58**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**3 942 466,14**	**2 227 888,54**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	32 356,50	107 683,42
Frais de transactions externes et frais de cession	0.00	0.00
Frais de recherche	0.00	0.00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0.00	0.00
Indemnités d'assurance perçues	0.00	0.00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0.00	0.00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**32 356,50**	**107 683,42**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**6 744,31**	**92 372,48**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**39 100,81**	**200 055,90**

Compte de résultat au 30/06/2026 en EUR	30/06/2026	30/09/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-1 086 258,59	808 534,02
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	0.00	0.00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0.00	0.00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0.00	0.00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**-1 086 258,59**	**808 534,02**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**-225 049,46**	**149 830,82**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**-1 311 308,05**	**958 364,84**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,01	0.00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0.00	0.00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	**0,01**	**0.00**
Impôt sur le résultat V (*)	**0.00**	**0.00**
Résultat net I + II + III + IV + V	**2 670 258,91**	**3 386 309,28**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/06/2026	30/09/2025
Capitaux propres début d'exercice	**87 057 789,23**	**35 731 793,12**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	86 852 355,85	53 724 561,72
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-7 336 619,65	-3 292 308,92
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	3 455 534,12	1 842 357,96
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	32 356,50	107 683,42
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-1 086 258,59	808 534,02
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-999 332,43	-1 864 832,09
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0.00	0.00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0.00	0.00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0.00	0.00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0.00	0.00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0.00	0.00
Autres éléments	0,06	0.00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**167 975 825,09**	**87 057 789,23**

Règles et méthodes comptables

Les comptes intermédiaires sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée exceptionnelle de l'exercice clos au 30 juin 2026 est de 9 mois.
.

Règles d'évaluation des actifs

1.1. Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché. Les règles de valorisation peuvent être spécifiques pour les Compartiments datés. Pendant la période de souscription le compartiment sera valorisé au prix d'achat (Ask) et à compter de la fermeture du compartiment au prix de vente (Bid).

Valeurs mobilières :
• Les instruments de type « actions et assimilés » sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

• Les instruments financiers de taux
Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.
Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

o type « obligations et assimilés »
sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de
journée.
Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation dont la responsabilité est assurée par l'Assemblée Générale.
Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

o type « titres de créance négociables »
:
Les titres de créances négociables (TCN) sont valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BVAL et/ou BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

La valorisation des instruments du marché monétaire respecte les dispositions du règlement (UE) 2017/1131 du 14 juin 2017. En conséquence, l'OPC n'a pas recours à la méthode du coût amorti.

• OPC
: Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

• Acquisitions / Cessions temporaires de titres
- Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (€STR au jour le jour, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, Euribor 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.

- Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

• Opérations à terme fermes et conditionnelles

- Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

1.2. Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé
Tous les instruments financiers de l'OPC sont négociés sur des marchés réglementés.

1.3. Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan
- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.
- La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.
- La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.
- La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.
Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.
Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.
Les règles de détermination de la note retenue sont alors :
1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.
2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.
S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.
Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».
Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) selon la formule ci-après :

$$\text{Actif brut} \times \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion} \times \frac{\text{nb jours entre la VL calculée et la VL précédente}}{365 \text{ (ou 366 les années bissextiles)}}$$

Ce montant est alors enregistré au compte de résultat: du FCP versé intégralement à la société de gestion.
: La société de gestion effectue le paiement des frais de fonctionnement et notamment :
. de la gestion financière ;
. de la gestion administrative et comptable ;
. de la prestation du dépositaire ;
. des autres frais de fonctionnement :
. honoraires des commissaires aux comptes ;
. publications légales (Balo, Petites Affiches, etc…) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions. Les frais se décomposent de la manière suivante, selon les modalités prévues au règlement :

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Part	Taux Barème (TTC maximum)	
Frais de gestion financière	Actif net	RC H-EUR	0,800%	
		RD H-EUR	0,800%	
		PC H-EUR	0,400%	
		PD H-EUR	0,400%	
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Appliqués à toutes les parts	0,035%	
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	N.A	Appliqués à toutes les parts	Néant	
Commissions de mouvement (de 0 à 100 % perçues par la société de gestion et de 0 à 100% perçues par le dépositaire)	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Appliquées à toutes les parts	Actions, obligations convertibles, instruments assimilés, change	Néant
			Instruments sur marché à terme	Néant
Commission de sur-performance	Actif net	RC H-EUR, RD H-EUR, PC H-EUR, PD HEUR	Néant	

Le mode de calcul du montant des rétrocessions est défini dans les conventions de commercialisation.
- Si le montant calculé est significatif, une provision est alors constituée au compte 61719.
- Le montant définitif est comptabilisé au moment du règlement des factures après reprise des éventuelles provisions.

SWING PRICING

Afin de ne pas pénaliser les porteurs demeurant dans le Fonds, un facteur d'ajustement sera appliqué à ceux qui souscrivent ou rachètent des montants significatifs de l'encours du FCP, ce qui est susceptible de générer pour les actionnaires entrant ou sortant du FCP des coûts, qui seraient sinon imputés aux actionnaires présents dans le Fonds. Ainsi, si un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscriptions / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil prédéterminé par la Société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net du FCP, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. La VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL de chaque catégorie de parts du FCP.
Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de gestion et revus périodiquement, cette période ne pouvant excéder 6 mois. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP. Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du FCP, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la Société de gestion devra effectuer de tels ajustements, qui ne pourront pas dépasser 2% de la VL. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.
Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :
Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.
Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action LAZARD CREDIT 2030 PD H EUR	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action LAZARD CREDIT 2030 PC H EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD CREDIT 2030 RD H EUR	Distribution et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action LAZARD CREDIT 2030 RC H EUR	Capitalisation	Capitalisation

Bilan Actif au 30/06/2026 en EUR	30/06/2026	30/09/2025
Immobilisations corporelles nettes	**0.00**	**0.00**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	**0.00**	**0.00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0.00	0.00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0.00	0.00
Obligations convertibles en actions (B)	**0.00**	**0.00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0.00	0.00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0.00	0.00
Obligations et valeurs assimilées (C)	**166 778 893,16**	**85 545 728,55**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	166 778 893,16	85 545 728,55
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0.00	0.00
Titres de créances (D)	**0.00**	**0.00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0.00	0.00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0.00	0.00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**3 315 274,50**	**2 145 170,25**
OPCVM	3 315 274,50	2 145 170,25
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0.00	0.00
Autres OPC et fonds d'investissements	0.00	0.00
Dépôts (F)	**0.00**	**0.00**
Instruments financiers à terme (G)	**0.00**	**0.00**
Opérations temporaires sur titres (H)	**0.00**	**0.00**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0.00	0.00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0.00	0.00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0.00	0.00
Titres financiers empruntés	0.00	0.00
Titres financiers donnés en pension	0.00	0.00
Autres opérations temporaires	0.00	0.00
Prêts (I) (*)	**0.00**	**0.00**
Autres actifs éligibles (J)	**0.00**	**0.00**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**170 094 167,66**	**87 690 898,80**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**85 710,98**	**102 568,14**
Comptes financiers	**1 006 662,48**	**496 368,95**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**1 092 373,46**	**598 937,09**
Total de l'actif I+II	**171 186 541,12**	**88 289 835,89**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/06/2026 en EUR	30/06/2026	30/09/2025
Capitaux propres :		
Capital	165 215 070,32	83 671 036,85
Report à nouveau sur revenu net	342,02	443,10
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	90 153,84	0.00
Résultat net de l'exercice	2 670 258,91	3 386 309,28
Capitaux propres I	**167 975 825,09**	**87 057 789,23**
Passifs de financement II (*)	**0.00**	**0.00**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**167 975 825,09**	**87 057 789,23**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**0.00**	**0.00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0.00	0.00
Opérations temporaires sur titres financiers	0.00	0.00
Instruments financiers à terme (B)	**0.00**	**0.00**
Emprunts (C) (*)	**0.00**	**0.00**
Autres passifs éligibles (D)	**0.00**	**0.00**
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**0.00**	**0.00**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	3 210 716,03	1 232 046,66
Concours bancaires	0.00	0.00
Sous-total autres passifs IV	**3 210 716,03**	**1 232 046,66**
Total Passifs : I+II+III+IV	**171 186 541,12**	**88 289 835,89**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/06/2026 en EUR	30/06/2026	30/09/2025
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	0.00	0.00
Produits sur obligations	3 897 371,67	2 068 677,91
Produits sur titres de créances	0.00	12 506,98
Produits sur parts d'OPC	0.00	0.00
Produits sur instruments financiers à terme	0.00	0.00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0.00	0.00
Produits sur prêts et créances	0.00	0.00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0.00	0.00
Autres produits financiers	7 831,08	5 070,51
Sous-total produits sur opérations financières	**3 905 202,75**	**2 086 255,40**
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0.00	0.00
Charges sur instruments financiers à terme	0.00	0.00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0.00	0.00
Charges sur emprunts	0.00	0.00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0.00	0.00
Charges sur passifs de financement	0.00	0.00
Autres charges financières	0.00	0.00
Sous-total charges sur opérations financières	**0.00**	**0.00**
Total revenus financiers nets (A)	**3 905 202,75**	**2 086 255,40**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0.00	0.00
Versements en garantie de capital ou de performance	0.00	0.00
Autres produits	0.00	0.00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-449 668,63	-243 897,44
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0.00	0.00
Impôts et taxes	0.00	0.00
Autres charges	0.00	0.00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-449 668,63**	**-243 897,44**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**3 455 534,12**	**1 842 357,96**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**486 932,02**	**385 530,58**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**3 942 466,14**	**2 227 888,54**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	32 356,50	107 683,42
Frais de transactions externes et frais de cession	0.00	0.00
Frais de recherche	0.00	0.00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0.00	0.00
Indemnités d'assurance perçues	0.00	0.00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0.00	0.00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**32 356,50**	**107 683,42**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**6 744,31**	**92 372,48**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**39 100,81**	**200 055,90**

Compte de résultat au 30/06/2026 en EUR	30/06/2026	30/09/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-1 086 258,59	808 534,02
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	0.00	0.00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0.00	0.00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0.00	0.00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**-1 086 258,59**	**808 534,02**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**-225 049,46**	**149 830,82**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**-1 311 308,05**	**958 364,84**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,01	0.00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0.00	0.00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	**0,01**	**0.00**
Impôt sur le résultat V (*)	**0.00**	**0.00**
Résultat net I + II + III + IV + V	**2 670 258,91**	**3 386 309,28**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/06/2026	30/09/2025
Capitaux propres début d'exercice	**87 057 789,23**	**35 731 793,12**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	86 852 355,85	53 724 561,72
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-7 336 619,65	-3 292 308,92
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	3 455 534,12	1 842 357,96
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	32 356,50	107 683,42
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-1 086 258,59	808 534,02
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-999 332,43	-1 864 832,09
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0.00	0.00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0.00	0.00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0.00	0.00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0.00	0.00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0.00	0.00
Autres éléments	0,06	0.00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**167 975 825,09**	**87 057 789,23**

Règles et méthodes comptables

Les comptes intermédiaires sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée exceptionnelle de l'exercice clos au 30 juin 2026 est de 9 mois.
.

Règles d'évaluation des actifs

1.1. Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché. Les règles de valorisation peuvent être spécifiques pour les Compartiments datés. Pendant la période de souscription le compartiment sera valorisé au prix d'achat (Ask) et à compter de la fermeture du compartiment au prix de vente (Bid).

Valeurs mobilières :
• Les instruments de type « actions et assimilés » sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

• Les instruments financiers de taux
Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.
Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

o type « obligations et assimilés »
sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de
journée.
Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation dont la responsabilité est assurée par l'Assemblée Générale.
Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

o type « titres de créance négociables »
:
Les titres de créances négociables (TCN) sont valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BVAL et/ou BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

La valorisation des instruments du marché monétaire respecte les dispositions du règlement (UE) 2017/1131 du 14 juin 2017. En conséquence, l'OPC n'a pas recours à la méthode du coût amorti.

• OPC
: Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

• Acquisitions / Cessions temporaires de titres
- Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (€STR au jour le jour, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, Euribor 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.

- Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

• Opérations à terme fermes et conditionnelles

- Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

1.2. Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé
Tous les instruments financiers de l'OPC sont négociés sur des marchés réglementés.

1.3. Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan
- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.
- La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.
- La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.
- La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.
Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.
Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.
Les règles de détermination de la note retenue sont alors :
1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.
2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.
S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.
Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».
Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) selon la formule ci-après :

$$\text{Actif brut} \times \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion} \times \frac{\text{nb jours entre la VL calculée et la VL précédente}}{365 \text{ (ou 366 les années bissextiles)}}$$

Ce montant est alors enregistré au compte de résultat: du FCP versé intégralement à la société de gestion.
: La société de gestion effectue le paiement des frais de fonctionnement et notamment :
. de la gestion financière ;
. de la gestion administrative et comptable ;
. de la prestation du dépositaire ;
. des autres frais de fonctionnement :
. honoraires des commissaires aux comptes ;
. publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions. Les frais se décomposent de la manière suivante, selon les modalités prévues au règlement :

- Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

1.2. Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé
Tous les instruments financiers de l'OPC sont négociés sur des marchés réglementés.

1.3. Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan
- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.
- La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.
- La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.
- La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.
Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.
Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.
Les règles de détermination de la note retenue sont alors :
1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.
2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.
S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.
Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».
Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) selon la formule ci-après :

Actif brut
x taux de frais de fonctionnement et de gestion
x nb jours entre la VL calculée et la VL précédente
365 (ou 366 les années bissextiles)

Ce montant est alors enregistré au compte de résultat: du FCP versé intégralement à la société de gestion.
: La société de gestion effectue le paiement des frais de fonctionnement et notamment :
. de la gestion financière ;
. de la gestion administrative et comptable ;
. de la prestation du dépositaire ;
. des autres frais de fonctionnement :
. honoraires des commissaires aux comptes ;
. publications légales (Balo, Petites Affiches, etc…) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions. Les frais se décomposent de la manière suivante, selon les modalités prévues au règlement :

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.
Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :
Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.
Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action LAZARD CREDIT 2030 PD H EUR	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action LAZARD CREDIT 2030 PC H EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD CREDIT 2030 RD H EUR	Distribution et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action LAZARD CREDIT 2030 RC H EUR	Capitalisation	Capitalisation